L'événement de la semaine!

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 37 Saint-Boniface, le vendredi 6 janvier 1984

Bonne année!



C'est parti!

Le compte à rebours a commencé pour ceux qui se préparent passivement pour le Concours annuel des barbus du Festival du Voyageur. Le signal a été donné pendant les Fêtes alors qu'une douzaine de barbus se sont présentés au lancement officiel.

Dans la photo, on reconnaît Paul Heppenstall qui passe un mauvais quart d'heure.

Le Concours lui-même sera tenu dans le cadre du Festival d'hiver dans la 3e semaine de février.

Coeur en vie

■ L'abbé Louis Laurencelle veut insuffler une nouvelle vie à la paroisse du Sacré-Coeur en appliquant une méthode originale.

Votez 23

■ Cette fois, les dés sont définitivement jetés: la version "finale" des modifications à l'article 23 est connue. Ils ne reste plus aux députés et aux francophones qu'à voter.

Fêter 1984

■ Dans deux semaines aura lieu "La grande fête du 10e anniversaire du Centre culturel franco-manitobain".

Les disparus de 83

■ Rossel Vien nous propose, une première de deux parties, un portrait de Mary Jordan, une Manitobaine décédée au cours de l'année dernière et qui a marqué, entre autres, les arts et le syndicalisme locaux.

Pas d'opinion

■ La page 2 cette semaine est consacrée à la pensée de Cayouche sur certains événements de l'année qui vient de se terminer. Huit dessins vallent bien 8 000 mots.

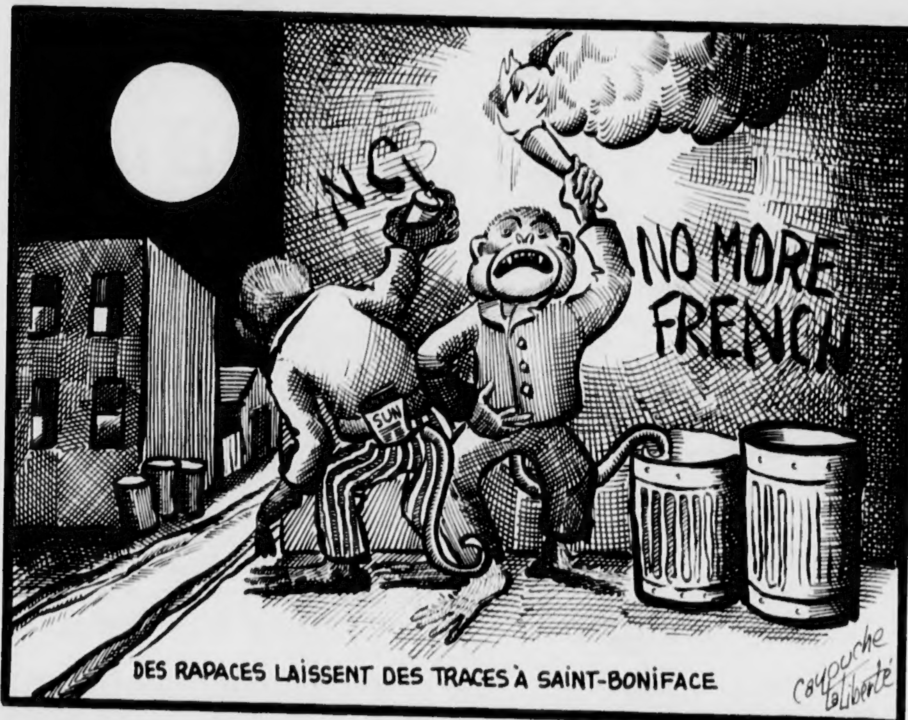
Pour la paix

■ Nous reproduisons, en page 3, des extraits de la déclaration du Jour de l'an de Jean-Paul II.

Au café

■ Ouvert au public un soir par semaine, le lieu de rencontre chilien *Al Café* met en vedette des artistes de l'Amérique latine.

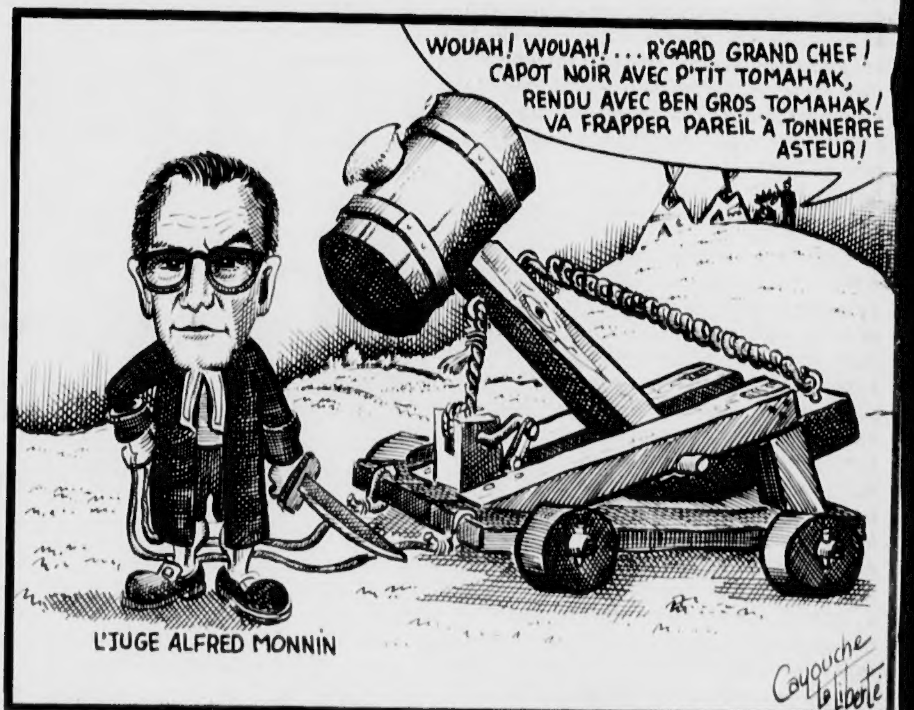
L'année 1983 vue par CAYOUCHE



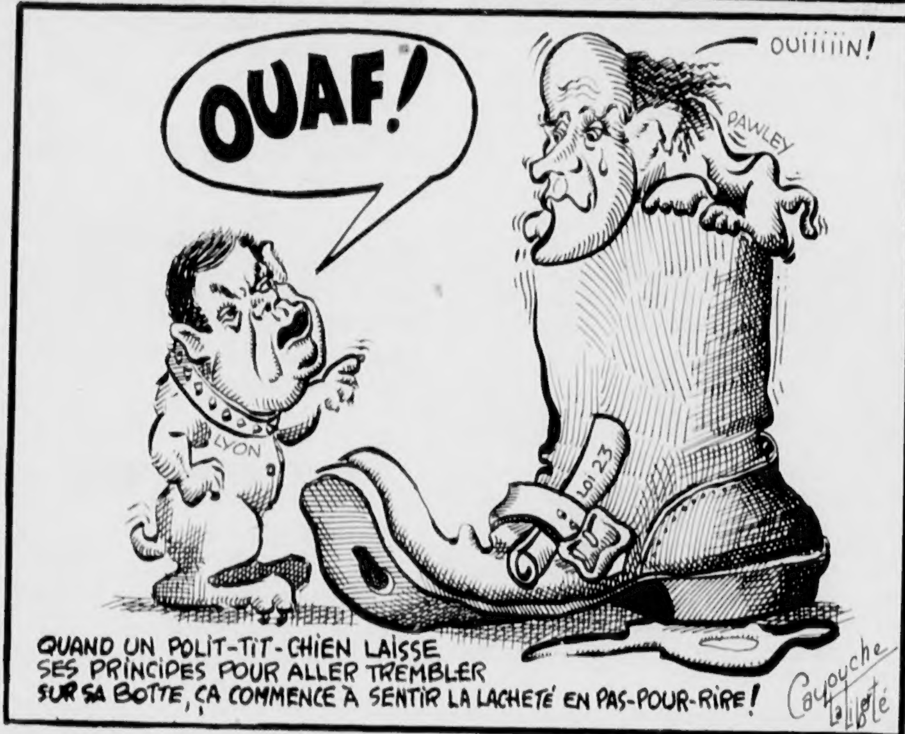
DES RAPACES LAISSENT DES TRACES À SAINT-BONIFACE



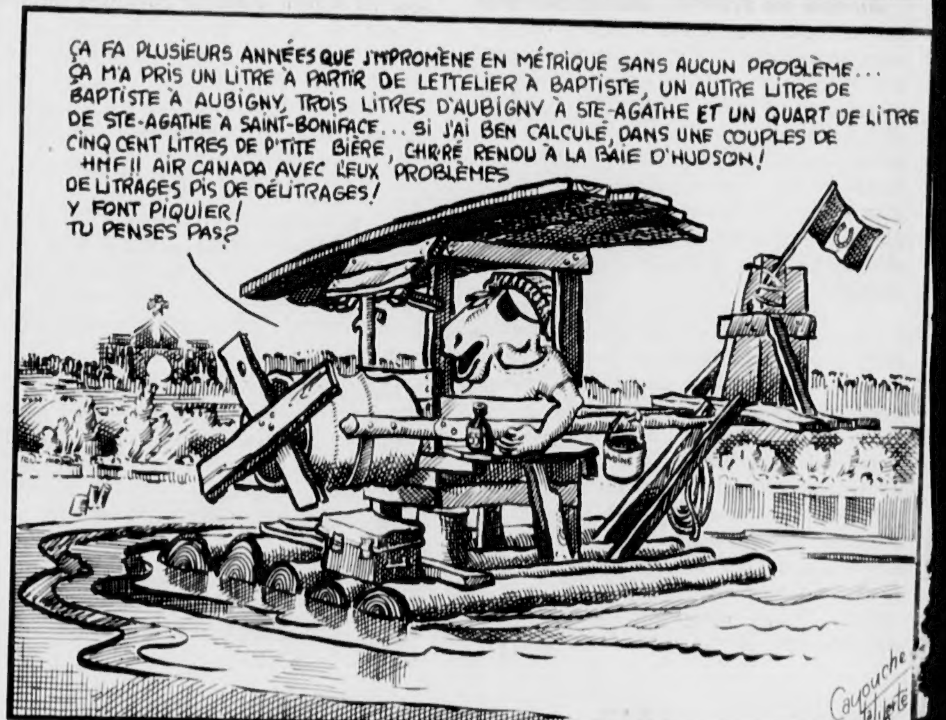




L'JUGE ALFRED MONNIN



QUAND UN POLIT-TIT-CHIEN LAISSE SES PRINCIPES POUR ALLER TREMBLER SUR SA BOTTE, ÇA COMMENCE À SENTIR LA LACHETÉ EN PAS-POUR-RIRE!







MESSAGE DE SA SAINTETÉ LE PAPE JEAN-PAUL II

"D'un coeur nouveau naît la paix"

"C'est ma profonde conviction, c'est le leitmotiv de la Bible et de la pensée chrétienne, c'est, j'espère, l'intuition de beaucoup d'hommes de bonne volonté, que la guerre prend naissance dans le coeur de 'homme. C'est l'homme qui tue, et non pas son épée ou, aujourd'hui, ses missiles.

Le "coeur" au sens de la Bible, c'est le tréfonds de la personne humaine, dans son rapport au bien, aux autres, à Dieu. Il ne s'agit pas d'abord de son affectivité, mais de sa conscience, de ses convictions, du système de pensée auquel il se rattache, comme des passions qui l'engagent. Par le coeur l'homme est sensible aux valeurs absolues du bien, à la justice, à la fraternité, à la paix.

Le dérèglement du coeur est notammemt celui de la conscience lorsqu'elle appelle bien ou mal ce qu'elle entend choisir au gré de ses intérêts matériels ou de sa volonté de puissance. Même la complexité de l'exercice du pouvoir n'empêche pas qu'il y a toujours une responsabilité de la conscience individuelle dans la préparation, le déclenchement ou l'extension d'un conflit; que la responsabilité soit partagée par un groupe ne change rien au principe.

Mais cette conscience est souvent sollicitée, pour ne pas dire asservie, par des systèmes socio-politiques et idéologiques et qui sont aussi l'oeuvre de l'esprit humain. Dans la mesure où les hommes se laissent séduire par des systèmes qui présentent une vision globale exclusive et presque manichéenne de l'humanité et font de la lutte contre les autres, de leur élimination ou de leur asservissement la condition du progrès, ils s'enferment dans une mentalité de guerre qui durcit les tensions et ils en arrivent à être quasi incapables de dialogue. L'adhésion inconditionnelle à ces systèmes devient parfois une sorte d'idolâtrie du pouvoir, de la force, de la richesse, une forme d'esclavage qui enlève la liberté aux gouvernants eux-mêmes.

Au-delà des systèmes idéologiques proprement dits, les passions qui dérèglent le coeur humain et l'inclinent à la guerre sont d'ailleurs multiples. Les hommes peuvent se laisser entraîner à la suffisance raciale et à la haine des autres pour cette raison, ou encore à la jalousie, à la convoitise de la terre ou des ressources des autres, ou, d'une façon générale, à la volonté de puissance, à l'orgueil, au désir d'étendre leur domination sur d'autres peuples qu'ils méprisent.

Certes, les passions naissent souvent de réelles frustrations des individus et des peuples lorsque d'autres ont refusé de garantir leur existence ou lorsque les systèmes sociaux ont pris du retard par rapport au bon usage de la démocratie, du partage des biens. L'injustice est déjà un grand vice dans le coeur de l'homme qui exploite. Mais les passions sont parfois entretenues à dessein. La guerre peut difficilement être déclenchée si, de part et d'autre, les populations n'éprouvent pas de puissants sentiments d'hostilité réciproque, ou si elles ne se persuadent pas que leurs prétentions antagonistes atteignent leurs intérêts vitaux. C'est ce qui explique alors les manipulations idéologiques provoquées par une volonté agressive. Une fois les combats déclenchés, l'hostilité ne fait que croître, car elle se nourrit des souffrances et des atrocités qui s'accumulent de part et d'autre. Il peut en résulter des psychoses de haine.

Le fait de recourir à la violence et à la guerre vient donc en définitive du péché de l'homme, de l'aveuglement de son esprit et du dérèglement de son coeur, qui invoquent le motif et l'injustice pour développer ou durcir la tension ou le conflit.

Oui, la guerre naît bien dans le coeur pécheur de l'homme, depuis la jalousie et la violence qui ont envahi le coeur de Caïn à l'encontre de son frère Abel selon l'antique récit biblique. Ne s'agit-il pas en réalité d'une rupture plus profonde encore, quand les hommes deviennent incapables de s'accorder sur le discernement du bien et du mal, sur les valeurs de vie dont Dieu est la source et le garant? Cela n'explique-t-il pas la dérive du "coeur" de l'homme qui n'arrive pas à faire la paix avec ses semblables sur la base de la vérité, avec la rectitude de l'esprit et la bienveillance du coeur?

Le rétablissement de la paix serait lui-même de courte durée et bien illusoire s'il n'y avait pas un vrai changement du coeur. L'histoire nous a appris que même les "libérations", après lesquelles on avait soupiré au temps où un pays était occupé ou bien les libertés brimées, ont déçu dans la mesure où les responsables et les citoyens ont gardé leur étroitesse d'esprit, leurs intolérances, leur dureté sans surmonter leurs antagonismes. Dans la Bible elle-même, les prophètes ont dénoncé ces libérations éphémères quand le coeur n'était pas vraiment changé, "converti"." (...)

Conclusion

"La paix est multiforme. Il y a la paix entre les nations, la paix dans la société, la paix entre citoyens, la paix entre communautés religieuses, la paix à l'intérieur des entreprises, des quartiers, des villages, et, en particulier, la paix au sein des familles. En m'adressant aux catholiques, et aussi aux autres frères chrétiens et aux hommes de bonne volonté, j'ai dénoncé un certain nombre d'obstacles à la paix. Ils sont graves, ils entraînent de sérieuses menaces. Mais puisqu'ils dépendent de l'esprit, de la volonté, du "coeur" humain, les hommes, avec l'aide de Dieu, peuvent les surmonter. Ils doivent se refuser à céder au fatalisme et au découragement.

Des signes positifs percent déjà à travers l'ombre. L'humanité prend conscience de l'indispensable solidarité qui lie peuples et nations, pour la solution de la plupart des grands problèmes: emploi, utilisation des ressources terrestres et cosmiques, promotion des pays moins nantis, sécurité. La diminution des armements, contrôlée et généralisée, est considérée par beaucoup comme une nécessité vitale. Les instances se multiplent pour qu'on mette tout en oeuvre, afin que la guerre disparaisse des horizons de l'humanité. Les appels au dialogue, à la coopération et à la réconciliation se multiplient aussi, et des initiatives nombreuses voient le jour. Le Pape tient à les encourager.

"Bienheureux les artisans de paix!" Que l'on joigne toujours la lucidité à la générosité! Que la paix soit plus vraie et s'enracine au coeur même de l'homme! Que le cri des hommes meurtris qui attendent la paix soit entendu! Que chacun engage toute l'énergie d'un coeur renouvelé et fraternel à bâtir la paix dans tout l'univers!"

Du Vatican, le 8 décembre 1983
Jean-Paul II

On a constaté des changements dans la forme et le fond

M. le rédacteur en chef,

Si j'en juge par les échos qui me sont parvenus, 1983 ne fut pas une année particulièrement paisible au sein de la communauté franco-manitobaine.

Indissociablement unis, celle-ci et son journal durent affronter quelques sérieux "coups de tabac" qui contribueront sans doute à éclaircir quelques situations, élaborer certaines stratégies et encourager une volonté d'épanouissement qui arrive sans doute à un virage assez raide.

La LIBERTÉ, ce n'est pas seulement un mot, mais tout à la fois un symbole, une profession de foi et une nécessité. C'est aussi la chose la plus bafouée et la plus souhaitée au monde. La seule qui permette à l'homme d'être lui-même. Au moins, quand il n'en profite pas pour l'ôter aux autres.

Qu'il y a 70 ans, les fondateurs d'un des premiers journaux franco-manitobains aient choisi de patronyme, n'est sans doute pas sans signification. Nul besoin de rappeler l'histoire pour affirmer qu'à ce moment-là, le mot de Liberté prenait toute sa valeur. Qu'il devint par la suite, aspiration et nécessité.

Aujourd'hui, alors que nous bouclons le siècle, La LIBERTÉ reste toujours La LIBERTÉ, libre de ses opinions, mais également porte-parole d'une communauté dont l'action s'insère dans une histoire, et peut sans doute même en infléchir le cours.

Dans l'Ouest, on parle encore français. En tant que Français, je ne peux que m'en réjouir et, sentimentalement, éprouver un attachement certain pour ces îlots avec qui nous avons tant de points communs, et que rien, ni loi, ni pressions, n'a pu faire disparaître. Un refus d'abdiquer qui me touche profondément et me donne souvent à réfléchir.

Cependant, quand on est à dix mille kilomètres, s'informer sur des problèmes qui n'ont rien d'internationaux, présente quelques difficultés. Pour les résoudre, La LIBERTÉ m'y aide grandement, par ses synthèses des différents événements et par sa fenêtre ouverte sur les réalités du quotidien.

Il est vrai, et ce n'est pas faire oeuvre courtisane que de constater un certain changement dans la présentation, la forme et le fond du journal. Des articles éditoriaux, une place plus large faite à la culture, la vie des francophones hors Québec, l'implantation d'un réseau de correspondants dans les municipalités rurales, autant de modifications qui contribuent à donner à La LIBERTÉ l'aspect d'un hebdomadaire capable de refléter et d'analyser l'actualité franco-manitobaine.

Étant moi-même attaché à une rédaction de presse, bien que sur un plan plus artistique, je sais ce qu'il en coûte d'être obligé de se remettre régulièrement en cause, d'être constamment à l'écoute des lecteurs, d'être souvent obligé de trancher en sachant fort bien qu'on fera des mécontents. Assumer ses propres responsabilités éditoriales ou rédactionnelles n'a rien de confortable. Mais c'est cependant une tâche passionnante que d'être a l'écoute d'une opinion, de parler en son nom. C'est une oeuvre dont la rédaction de La LIBERTÉ se tire, à mon avis, fort correctement.

Nul doute qu'il n'y ait pourtant encore des modifications, des améliorations à apporter à la forme et au contenu du journal. Mais je crois que l'équipe qui anime et réalise La LIBERTÉ, car il ne faut pas oublier les techniciens, possède suffisamment de réserves de dynamisme et de réalisme pour faire face au défi permanent posé par le maintien et le développement d'un organe de presse plus que jamais nécessaire à la communauté franco-manitobaine.

Ce sera en tous cas le sens de mes voeux pour 1984, aux responsables de La LIBERTÉ et aux lecteurs. Que leurs efforts engendrent au cours de cette année qui vient la satisfaction de tous les idéaux.

Serge Vannier
Orléans, France
le 25 décembre 1983

Monter "Broue" au Cercle

M. le rédacteur,

La présente voudrait être une lettre ouverte au Cercle Molière.

Cher Cercle Molière de mon coeur,

Attention, il se peut que le Manitoba Theatre Centre soit en train de perpétrer un crime de lèse-majesté à votre égard.

Comme vous savez, cette excellente troupe se réserve de choisir une pièce spéciale comme sixième et dernière présentation de sa saison théâtrale. Or, parmi les quatre pièces actuellement en lice, se trouve "Broue".

"Broue", qui commença humblement dans un petit théâtre de Montréal en 1979, a grandi peu à peu pour devenir un phénomène théâtral, brisant tous les records au Québec. Traduite en anglais en 1982, "Brew" commença une saison triomphale au St. Lawrence Centre à Toronto avec les mêmes trois acteurs: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier, qui, au début, ne comprenaient rien aux paroles qu'ils disaient.

Le Cercle se doit de tenter à tout prix -presque - de monter "Broue" avant avril 84. La pièce est canadienne-française. Si populaire qu'elle soit en traduction, il n'y a aucun doute qu'elle est meilleure en version originale.

Si les lecteurs montréalais viennent avec la pièce, il n'y a rien à faire contre les Anglais; mais si le Cercle peut en obtenir les droits, il a d'emblée tous les acteurs qu'il lui faut pour jouer "Broue" avec brio.

Pour l'occasion, il faudrait utiliser le Playhouse "for auld lang syne".

Si Esso a présenté "La Chaire", Molson présentera sûrement "Broue"; promettra même, à l'instar du stade Molson à Montréal, de bâtir un théâtre Molson coin Provencher et Taché à Saint-Boniface.

Bonne année!

Lucien Paquin
Saint-Boniface, Manitoba
le 1 janvier 1984

c.c.: Cercle Molière

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français.
Membre de
APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

La nouvelle manière d'envisager le Sacré-Coeur

Voilà un an, les responsables du Sacré-Coeur ont décidé de ne pas laisser mourir de vieillesse la seule paroisse urbaine où l'on prie en français à l'Ouest de la Rouge. Le Sacré-Coeur bat-il maintenant un peu plus fort?

Celui à qui il faut poser la question, c'est Louis Laurencelle, qui a remplacé au mois de septembre le père Dominique Kerbrat à la tête de cette paroisse où la moyenne d'âge des pratiquants tournait autour de 63 ans en 1978.

Bien entendu, l'abbé Laurencelle est loin de donner une opinion définitive sur l'avenir du Sacré-Coeur. Il est convaincu d'une chose, toutefois: "À mon point de vue, le seul moyen de faire revivre le Sacré-Coeur, c'est de bâtir des petites communautés fraternelles."

Ces petites communautés fraternelles, il en conçoit deux types: la **communauté paroissiale** et la **communauté de base**.

Dans les grandes lignes, la **communauté paroissiale** regroupe les gens d'un quartier dans le but de célébrer la messe dominicale. Depuis décembre, Louis Laurencelle en a établi une pour Charleswood, St-Charles et St-James. Cette communauté paroissiale a été baptisée Sacré-Coeur Ouest.

L'office est célébré à la chapelle du couvent des Srs oblates, rue St-Charles. Car il n'est pas question de se rendre à l'église du Sacré-Coeur, rue Bannatyne. "Des gens ont été surpris qu'on ne leur demandait pas de se rendre à l'église du Sacré-Coeur. On veut que ce soit l'Église qui aille vers les chrétiens, les rejoindre là où ils sont."

L'idée derrière la création de **communautés de base**, c'est de permettre à des chrétiens de se regrouper, une fois tous les quinze jours, "pour mettre en commun leur vie et se laisser interpeller par la parole de Dieu". Ces réunions se dérouleraient pendant la semaine.

L'élément dynamique

Louis Laurencelle "espère que la communauté de base sera l'élément moteur, dynamique de la communauté parossiale". Il la voit aussi comme un moyen de rejoindre les nons pratiquants.

Le curé de Sacré-Coeur a bon espoir de créer une commumanuté de base parce qu'il trouve chez les gens "le désir, la soif de parler, d'échanger sur leur vie et d'accepter que l'échange sur cette vie vienne de la parole de Dieu".

Mais, dans un premier temps, Louis Laurencelle cherche à consolider sa première communauté paroissiale. "Il faut s'assurer que ça continue. Il faut que cette expérience s'assure une crédibilité. C'est vrai qu'il y a des gens qui ne viennent pas, par peur que cela soit trop engageant. Mais d'autres viennent parce que c'est vraiment fraternel. La célébration se termine toujours par un café-rencontre."



L'abbé Louis Laurencelle. Déjà un Sacré-Coeur Ouest.

L'abbé Laurencelle tient absolument à ce que cela soit "accueillant". Aussi, ajoute-t-il, "je crois dans les contacts personnels. On est prêt à tenir des rencontres de cuisine, des rencontres individuelles."

Dans la foulée, il en profite pour lancer "un appel aux parlants français pour qu'ils sortent d'en arrière les arbres, pour qu'ils se fassent connaître".

En effet, l'équipe du Sacré-Coeur peu difficilement compter sur les écoles, les paroisses ou les institutions à l'Ouest de la Rouge, puisqu'elles sont anglophones.

Maintenant, est-ce que l'expérience entamée par celui "qui a toujours travaillé pour former des petites cellules de base est réaliste?

"Je ne le sais pas encore, répond Louis Laurencelle. Mais il y a des signes, comme l'établissement d'une communauté paroissiale (Sacré-Coeur Ouest) qui nous permettent de continuer d'espérer. Toutefois, si d'ici un an ou un an et demi il faut abandonner l'expérience engagée, alors ça serait grave pour l'avenir du Sacré-Coeur."

Bernard BOCQUEL

J'accorderai tout ce qu'on me demande avec l'invocation. Mon Jésus exaucez-moi par les mérites de vos Saintes Plaies.

Les francos voteront le 17 janvier

Il n'y aurait rien à perdre avec l'article 23 revu et corrigé

Comme on pouvait s'y attendre, la version "finale" présentée le 3 janvier par le ministre aux affaires franco-constitutionnelles, Andy Anstett, diffère encore de la version diluée du 15 décembre. Mais cette fois au moins, les ajustements de détails sont en faveur des francos.

"Il y a eu un effort pour répondre aux objections soulevées par la SFM," a indiqué le président de la Société, Léo Robert. Toutefois, il ajoute, comme tous les intervenants dans cette affaire, qu'il n'est "pas un avocat" et attendra l'opinion du conseiller juridique pour savoir si "l'intégrité de l'article 23 est respectée".

Autrement dit, l'expert en matière constitutionnelle doit déterminer si le nouvel article 23 proposé par le gouvernement aura au moins la même portée **juridique** que l'ancien.

Si oui, il ne fait aucun doute que la SFM recommendera aux francophones, qui participeront à la réunion prévue le 17 janvier au Collège de Saint-Boniface, d'approuver la version finale du compromis. Puisque, comme le souligne Léo Robert, "en termes **pratiques**, on ne peut pas perdre".

Car même si les services en français ne seront pas garantis dans la constitution (*comme le prévoyait l'entente du mois de mai 83*), au moins il existera une loi qui indiquera clairement comment le gouvernement provincial devra fournir des services en français.

D'ailleurs, une précision importante a été ajoutée dans la version finale: la loi sur les services entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 1987. Le texte soumis le 15 décembre ne prévoyait aucune date d'entrée en vigueur de la loi.

Cependant, il ne faut absolument pas perdre de vue que la loi sur les services en français pourra être modifiée par une majorité de députés manitobains.

Les francos voudront davantage de services

C'est pourquoi le ministre de l'environnement, Gérard Lécuyer, tient à ce que les services en français soient offerts "le plus tôt possible, en autant que c'est techniquement faisable. Parce que si on veut être conséquent, tout doit être en place avant 1987. Aussi, plus on aura mis de mécanismes en place, plus il sera difficile à un gouvernement de moins bonne volonté de rejeter la loi."

Croit-il que le compromis atteint (*le non enchâssement des services dans la constitution*) est une bonne *deal*? "C'est difficile à dire... Ce qui est sûr, c'est qu'on ne perd rien, car la Cour suprême est encore une solution possible...

"De toute façon, c'est préférable d'en arriver à régler cette question à partir d'une loi provinciale plutôt que d'aller en Cour suprême, car je ne peux pas voir comment le cas Bilodeau peut amener la Cour suprême à exiger du gouvernement provincial qu'il donne des services en français. Alors que si des services sont offerts, on peut espérer que les francophones, une fois l'habitude créée, voudront davantage de services."

Un scénario qui semble quand même réaliste dans la mesure où, sans équivoque, l'Acte du Manitoba consacrera le français et l'anglais langues officielles. Une consécration figurant à l'article 23.1, qui sera enchâssé dans la constitution.

La dernière version du fameux 23.1

Cet article 23.1 a fait (*et fera encore*) l'objet de nombreuses discussions. En principe, sa portée est symbolique. La version approuvée massivement par les Franco-Manitobains en mai se lisait tout simplement: "Le français et l'anglais sont les langues officielles du Manitoba".

Or, cette phrase a soulevé un tollé de protestations. Car, notamment selon les municipalités et le parti conservateur, elle faisait du Manitoba une province **entièrement** bilingue.

Comme ce n'était pas l'intention du gouvernement, plusieurs versions édulcorées de 23.1 ont été proposées. La dernière est rédigée de la manière suivante:

23.1 As English and French are the official languages of Manitoba, the freedom to use either official language enjoyed under the law of Manitoba in force at the time this section comes into force shall not be extinguished or restricted by or pursuant to any Act of the Legislature of Manitoba.

Là encore, le gouvernement a fait preuve de compréhension envers la SFM. Dans la version du 15 décembre de l'article 23.1 figurait le texte suivant: "This section does not apply to municipalities, school divisions or school districts".

Cette précision avait pour but de rassurer surtout les municipalités: elles ne seront pas constitutionnellement tenues d'offrir des services en français.

Dorénavant, les municipalités et les divisions scolaires sont traitées dans un article 23.8 qui "semble moins menaçant" pour citer Léo Robert. En effet, cet article commence par les mots: "Except as may be required by section 23, no municipality, school division (...) is required to enact (...) its by-laws (...) in both the English and the French languages".

Cette rédaction laisse la porte ouverte à ceux qui croient que le présente article 23 de l'Acte du Manitoba s'étend aussi aux municipalités et aux divisions scolaires.



Andy Anstett, ministre des affaires franco-constitutionnelles. Convaincu que le texte final des amendements à l'article 23 rend justice aux francophones.

Autrement dit, il serait parfaitement envisageable qu'une cause-type soit mise sur pied pour demander une fois pour toutes à la Cour suprême si, oui ou non, les municipalités et les divisions scolaires sont exclues de l'article 23.

Car il faut bien comprendre qu'il revient aux tribunaux de décider de la portée exacte des textes votés par les politiciens.

Pour sa part, Andy Anstett estime que le texte présenté le 3 janvier est "un compromis raisonnable pour corriger une erreur historique". Quant à l'interprétation précise du texte du compromis, elle reviendra aux tribunaux, a précisé en substance le ministre.

Bernard BOCQUEL

PC contre 23

Du côté des conservateurs manitobains, il n'y aura donc pas de miracle dans la nouvelle année.

Comme on devait sans doute s'y attendre, Gary (Sterling) Filmon s'est prononcé contre le compromis sur l'article 23 proposé par le gouvernement provincial.

À chacun maintenant de deviner quelle sera la durée de la session parlementaire qui a commencé le jeudi 5 janvier, avec pour seul but de régler cette affaire d'article 23. Une indication supplémentaire pour les amateurs de devinettes: les deux partis se sont entendus pour ne pas laisser retenir les sonneries plus de deux semaines.

REPÈRES

Plus de feux et de vols à Winnipeg

Le service des pompiers de la Ville de Winnipeg rapporte une augmentation des 12 pour cent des incendies cette année par rapport à 1982, soit un peu plus de 350 cas de plus. Quant au nombre de décès causés par des incendies, il est passée de 15 à 20 en 1983.

Par ailleurs, selon la police de Winnipeg, le crime le plus fréquent en 1983 est le vol de dépanneurs. On a calculé qu'il se commet en moyenne un vol de dépanneurs par soirée dans la capitale manitobaine, soit une augmentation de ce genre de crime de 32 pour cent par rapport à 1982.

Par contre, le nombre de meurtres et de tentatives de vol en général a légèrement baissé en 1983 par rapport à l'année précédente. La police indique que la plupart de ces vols de dépanneurs sont mal préparés et ne rapportent presque rien, car les propriétaires de ces magasins gardent un minimum d'argent disponible la nuit.

Record dans l'immobilier

Les ventes de maisons à Winnipeg ont augmenté considérablement l'année dernière par rapport à 1981 et 82. Le président de l'association des agents immobiliers de Winnipeg a souligné qu'on avait établi un nouveau record dans ce secteur en 1983. La valeur des ventes a été de 445 millions de dollars, par rapport à 387 millions en 1982 et 351 millions en 1981. 7 850 maisons ont été vendues. Il s'agit d'une hausse de 36 pour cent par rapport à 1982. On attribue cette augmentation aux taux d'intérêt moins élevés. Le président des agents immobiliers s'attend à ce que la tendance se maintienne en 1984.

Guy Savoie président du C de C

Le conseiller du quartier Taché, Guy Savoie, a été nommé président du conseil d'administration du Centre des Congrès de Winnipeg. Il siégeait à ce conseil depuis 1980.

LE CARNET CULTUREL

Genesis épicé de Beatles

Depuis déjà un mois, on parle du concert en février de Genesis. Dans une entrevue accordée à Québec Rock, Phil Collins, batteur-compositeur-chanteur de ce groupe, parle de leur dernier microsillon, enregistré entièrement à l'improviste.

"L'influence des Beatles est indéniable sur 'That's All'... la batterie s'inspire de Ringo Starr. Même qu'en studio, le titre provisoire de la chanson qu'on mettait sur nos copies de travail était 'George & Martha', George pour l'influence musicale de Harrison; et Martha parce que cela nous rappelait la chanson 'Rocky Racoon' des Beatles."

"Je ne devrais peut-être pas l'avouer mais le 'Thriller' de Michael Jackson bourdonnait encore dans nos têtes au moment de l'enregistrement... 'A job to do' qu'on avait officieusement titré M.J. (les initiales de Michael J.) et 'It's all gone get better' ont cette étampe de rythm'n blues."

"Ce dernier microsillon n'a pas de recette à succès; il a été produit spontanément et nous le présenterons au public, sans artifice, lors de nos deux prochaines tournées nord-américaines."

À l'arène de Winnipeg le 9 février.

Une odeur de Tremblay se répand

Sur scène au Warehouse Theatre, une autre façon d'être mâle, qui s'éloigne légèrement de ce qu'on retrouve chez Clint Eastwood ou Ronald Reagan.

"J'parlerai toujours des femmes, disait Michel Tremblay dans une entrevue qu'il accordait au Berdache, mensuel gai québécois, en septembre 1980. Ça sert à rien de me demander de parler des hommes. Je le ferai jamais. Ou, quand je le ferai, ça sera des hommes ou spéciaux, ou avec une très grosse charge émotive "féminine", tel que la société de qualifier ça..." Voilà une citation qu'avait relevé Guy Ménard dans la préface de **Les anciennes odeurs** de ce grand dramaturge québécois.

Les anciennes odeurs (Remember me) est la plus récente des créations théâtrales de Tremblay. Il s'agit de deux hommes qui font un retour dans le passé, aux jours où ils "sortaient" ensemble.

"Toutes sortes d'images qui rentrent par le nez... Une enivrante sensualité des odeurs" est une des descriptions de la pièce offerte dans la préface.

Au Warehouse Theatre (en anglais) du 11 au 28 janvier.



Les anciennes odeurs ("Remember Me"), de Michel Tremblay, sera représentée au théâtre Warehouse.

Des marathons de laideur?

Il n'y a pas eu beaucoup de cadeaux des critiques pour les réalisateurs de certains films à l'affiche depuis quelques semaines.

Silkwood, de Mike Nichols, serait un "film bourré de bonne intentions, mais loupé". C'est ce qu'annonçait Jean-Claude Susini de l'Express de ce film qui risque de "discréditer la cause anti-nucléaire qu'il prétend soutenir".

Scarface, de Brian De Palma, d'après Lawrence O'Toole, est un marathon de laideur, une étude minuscule du personnage principal et d'une violence inutile.

Gorky Park, de Michael Apted, n'a pas non plus reçu des louanges de M. O'Toole. "Le roman évoquait une privation morale, sociale et émotive. Le film est en soi une privation."

Uncommon Valor, de Ted Kotcheff, manquerait de profondeur, selon Leonard Klady du Winnipeg FREE PRESS. Un "popcorn film" avec une "histoire qui demeure aussi froide qu'un inerte morceau de métal".

Le menu des dix ans

"Des activités pour fêter la communauté artistique franco-manitobaine, ses artistes et les gens qui les appuient," lance Catherine Graham, agente d'information pour le CCFM, qui annonce la programmation de "La grande fête du dixième anniversaire".

Le festin de retrouvailles. Il s'agit d'une soirée gala (souper, spectacle et danse). On offrira comme plat de résistance du poulet au vin. Mark Kolt assurera la musique d'ambiance. Le spectacle qui suivra sera de Gerry & Ziz.

Portes ouvertes. D'abord, on pourra visiter l'exposition "À l'affiche" qui consistera d'une vingtaine de pancartes qui annonçaient des activités au CCFM au courant des dix dernières années.

Il y aura des jeux le samedi comme seule Janine Tougas sait les organiser. "La chicane dans la cabane", "Le Manitoba au travail" et "La poule aux yeux d'or".

Côté spectacle, une dizaine de comités culturels présenteront des saynètes pendant le jour. Aussi, dans le Foyer, de nombreux artistes (Gisèle Fredette, Hélène Molin, Pauline Charrière...) feront des mini-spectacles. En soirée, Dubé et Connelly se produiront dans le Foyer.

En plus, la fin de semaine permettra à chaque organisme abrité par le CCFM de faire une présentation de ses objectifs.

Le tout se terminera avec une "dix-kotek" qui mettra en vedette La Roche, Flambée, Laurent Roy et Gérald Laroche.

Roland STRINGER

La HANOVER-TACHÉ

Le classement

NORD	G	P	Pts
Sainte-Anne-des-Chênes	5	2	10
Niverville	4	2	8
Landmark	3	4	6
Ile-des-Chênes	3	5	6
Lorette	0	8	0

SUD			
La Broquerie	6	2	12
Grunthal	5	1	10
Mitchell	4	2	8
Saint-Malo	3	2	6
Saint-Pierre-Jolys	1	7	2

Vendredi 6

- *Saint-Pierre-Jolys à La Broquerie*

Samedi 7

- *Landmark à Sainte-Anne-des-Chênes*
- *Grunthal à Mitchell*

Dimanche 8 (à 14h30)

- *Saint-Malo à Ile-des-Chênes*
- *Lorette à Niverville*

Mardi 10

- *Ile-des-Chênes à Mitchell*
- *Sainte-Anne-des-Chênes à Saint-Pierre*
- *Niverville à Grunthal*

Merdredi 11

- *Saint-Malo à La Broquerie*

Jeudi 12

- *Grunthal à Saint-Pierre-Jolys*
- *Landmark à Lorette*



Fern Piché des Habs: chez les meilleurs compteurs

Les meilleurs compteurs

	B	P	T
Gilbert Dubé, La Broquerie	15	9	24
Fernand Piché, La Broquerie	10	13	23
Ron Freynet, Sainte-Anne-des-Chênes	8	12	20
Art Coulombe, Saint-Malo	9	11	20
Jacques Levesque, Saint-Pierre-Jolys	5	14	19
Robert Bérard, Saint-Pierre-Jolys	13	5	18
Roger Taillefer, La Broquerie	11	7	18
Larry Plett, Landmark	10	7	17
Rodney Hourd, Ile-des-Chênes	7	10	17

Al Café: un lieu de rencontre différent

Depuis quelques années, le phénomène des cafés s'est développé à Winnipeg, chacun de ces cafés voulant attirer une clientèle particulière. Quelques-uns à mentionner: le Café Croissant, le Foyer, Impressions Café, Lithium Café, sans oublier Al Café.

Ce sont des petits endroits sympathiques où on peut jaser en sirotant un café et en grignotant quelque chose à un prix très raisonnable. Le plaisir de la conversation ne demande que des gens intéressants et une atmosphère propice.

Al Café est un peu spécial parce qu'il offre de la musique latino-américaine et une chance de se renseigner sur les peuples d'Amérique latine, les problèmes socio-politiques et les luttes que les gens y mènent.

Tout a commencé en mai 1980, dans le sous-sol de la maison occupée par le Chilean Information Centre. C'était une question de survie culturelle.

La communauté chilienne de Winnipeg, des réfugiés arrivés depuis le coup d'état fasciste de septembre 1973 qui renversa Allende, sentait un besoin de cohésion dans un "nouveau monde", et les artistes chiliens voulaient continuer à pratiquer leur art.

Al Café était ouvert une fois par mois et la majorité des clients étaient Chiliens, au début. La publicité de bouche à oreille a fait que de nombreuses autres personnes viennent à la "pena" mensuelle.

En 1982, Al Café est déménagé dans un sous-sol plus vaste pouvant accueillir 120 personnes et a commencé à fonctionner tous les vendredis soirs.

Qui va à Al Café? Présentement, selon Hugo Torres, un des animateurs musiciens, 80 pour cent sont des étudiants. Ils ont entendu parler de la situation au Chili et ailleurs en Amérique latine et veulent en savoir plus, ainsi que fournir leur support. Un petit groupe existe déjà: The Canadians for Human Rights in Chile, qui fait de l'éducation sur les violations des droits humains.

Le Chile Information Centre, une coalition des divers groupes et individus dans la communauté chilienne, est très actif dans le travail de solidarité avec les luttes des peuples d'Amérique latine. Opérer un café-bar est un des moyens de poursuivre ce travail.

La riche et vibrante musique des peuples d'Amérique latine est une partie importante de ces cultures de résistance à l'oppression. Les musiciens qui se produisent à Al Café ont à coeur de propager la culture de leurs peuples.

Al Café est important aussi comme source de financement: le profit est envoyé au Chili par divers moyens. Le travail au café est fait sur une base volontaire. L'argent sert, entre autres, à aider une garderie à Santiago qui héberge les enfants des prisonniers politiques.

La majeure partie des fonds est envoyée au Comité pour la défense des droits du peuple (CODEPU). C'est une organisation parapluie qui regroupe la plupart des organisations démocratiques populaires du Chili. Quelques-unes: les parents des "disparus", les avocats progressistes, des syndicats, l'organisation des gens sans abri, l'association nationale des étudiants...

Les animateurs d'Al Café veulent rejoindre plus de Winnipegois et étendre leur travail de solidarité. C'est pourquoi, en plus des soirées musicales du vendredi soir, on pense à des soirées de films ou de diaporamas avec des invités pour parler de la situation en Amérique latine en lien avec la situation canadienne.

Charles LEBLANC

LE FILM DE LA SEMAINE



"Scarface"

Dans la tradition du cinéma américain "dure et réaliste", le numéro un au palmarès des ventes des films de Noël. Avec Al Pacino, le film touche l'immigration cubaine à Miami au début des années 80.

Aux cinémas Garrick et King (interdit aux moins de 18 ans).

L'HEBDO-PALMARÈS

Le palmarès français et anglais de la semaine de **Sept heures bonhomme** de Radio-Canada et **Québec Rock** passe à l'antenne de CKSB lors de l'émission **Pulsation**.

Du côté français:

1 - **Charlelie Couture**
Local Rock
2 - **Daniel Lavoie**
Tension attention
3 - **Pierre Bertrand**
Ma blonde m'aime
4 - **Corbeau**
Tit verrat
5 - **Sylvie Boucher**
Dans les rues de New York
6 - **Véronique Beliveau**
Ah! Qu't'es doux
7 - **Bill**
Au nom de la loi
8 - **Jim Corcoran**
Ça tire à sa fin
9 - **Fab 5 Freddy**
Change the beat
10 - **Michel Rivard**
Rumeurs sur la ville

Du côté anglais:

1 - **Rolling Stones**
Undercover of the night
2 - **Yes**
Owner of a lonely heart
3 - **Rough Trade**
Weapons
4 - **Duran Duran**
Union of the snake
5 - **Culture Club**
Karma Chameleon
6 - **Bob Dylan**
Union sundown
7 - **Huey Lewis and the News**
Heart and soul
8 - **Pat Benatar**
Love is a battlefield
9 - **The Doors**
Gloria
10 - **Midnight Oil**
Power and the passion

Le CALENDRIER

Lundi 9

- Le film "Le cercle du pouvoir" sera présenté au Cinéma Main à 20h00.

- Le vernissage de "Manitoba series" aura lieu à la Galerie d'art de Winnipeg.

Mardi 10

- Les cours d'art et métier commenceront au Centre culturel franco-manitobain. Offerts cette année: dessin, peinture, tissage et fléché.

Mercredi 11

- Dans le cadre du programme "Art for Lunch", David Rozniatowski présentera la conférence "Hills and Streams: Landscape Decoration on Chinese export blue and white porcelain", à 12h15.

Jeudi 5

- Le Foyer du CCFM mettra en vedette Pauline Charrière du jeudi au samedi.

Vendredi 6

- Le film "The Woman Next Door" pourra être vu à la Galerie d'art de Winnipeg.

Samedi 7

- Les danseurs de la Rivière-Rouge tiendront la soirée dansante "Swing la bottine" au Centre culturel franco-manitobain.

Dimanche 8

- Le Comité des parents scouts-guides de la paroisse cathédrale offrira un déjeuner aux crêpes dans le sous-sol de la cathédrale de 9h00 à 14h00.

IMPROMPTU

À la mémoire de Mary Jordan

L'année 1983 a vu disparaître plusieurs personnes profondément impliquées dans notre humus culturel. Entre autres, la vaillante Sr Thérèse Legal, qui s'était attaqué, après une carrière dans l'enseignement, à une tâche impossible d'archiviste et d'historienne de sa communauté.

Très discrète sur elle-même, elle appartenait à une des familles les plus authentiquement "franco-manitobaines" - j'emploie ce mot faute de mieux car il s'agit d'une branche de notre race qui est passée directement de la France au Manitoba et qui s'est naturellement identifiée au tronc principal...

Tout comme le juge Louis Deniset, vétéran de la deuxième grande guerre et ancien président de l'Association d'éducation. Beaucoup trop dans l'ombre malgré ses fonctions, car il aurait eu des choses bien pertinentes à dire dans les débats linguistiques actuels marqués de confrontation et de folie. Ce n'étaient pas seulement des compatriotes qui assistaient aux funérailles un soir chaud de juillet, lorsque la police a barré la rue encombrée de voitures.

M. Deniset a suscité mieux que du verbiage, des graffiti et des incendies... Et auteur d'un charmant roman autobiographique, qui n'a pas connu encore l'audience méritée, et qui nous révèle un humaniste authentique. Trop "lourd" peut-être pour nos habitués de la télévision américaine et des bandes dessinées!

C'est un autre décès que je tiens à signaler en cette fin d'année parce qu'il est passé inaperçu parmi nous, celui de Mary Jordan.

Je l'ai connue à l'occasion de ses recherches sur Sara Riel, qu'elle m'a fait découvrir. Au risque de me répéter, je souligne ici qu'elle a sorti de l'oubli cette religieuse métisse, doublement oubliée parce qu'elle avait choisi l'effacement et à cause évidemment de son célèbre frère qui est devenu de nos jours un mythe.

On pouvait lire dans ce journal lors de la publication du livre "De ta soeur, Sara Riel" (édition des Plaines) ce qui suit:

"Un auteur de langue anglaise de Winnipeg, Mary Jordan, encouragée par quelques historiens et chercheurs, s'est penchée avidement sur la correspondance de Sara Riel qui a survécu et a publié (à Toronto en 1974) un essai qui restait proche des documents, puisqu'il citait in extenso un certain nombre d'écrits de Sara.

Elle en a obtenu par la suite une traduction du Secrétariat d'État, grâce à son bureau de traducteurs de Winnipeg. Le texte a été plus récemment revu en collaboration, et augmenté d'un chapitre basé sur les lettres de Sara trouvées aux archives de l'archevêché de Saint-Boniface, que l'auteur n'avait pas vues lors de l'édition originale (24 avril 1980)."

Je reviens sur cette publication parce qu'un chercheur de Calgary, Glen Campbell, lui consacre un long compte rendu dans le dernier numéro de la revue "Canadian Ethnic Studies - Études ethniques au Canada". Il estime que l'édition française de l'ouvrage paru d'abord en anglais apporte une amélioration; il souligne notamment l'ajout d'un chapitre. Mary Jordan, dit encore le critique, "a fait une contribution valable à la connaissance des Riel" et de leur époque.

L'article de Campbell vient nous rappeler aussi que la mort de Sara Riel remonte à décembre 1883. Voilà un centenaire qui n'a pas fait grand bruit.

* * *

Mary Jordan s'était également intéressée depuis longtemps à Marie-Anne Gaboury. Elle en a publié une biographie romancée à Winnipeg l'été dernier. (Voir le FREE PRESS du 10 décembre pour un compte rendu.)Elle est décédée en juillet, juste avant la sortie de son bouquin.

Mary Jordan avait beaucoup d'imagination et était fascinée par l'Ouest primitif, à côté de son intérêt pour le syndicalisme, dont elle a suivi les développements pendant toute sa carrière. Cela datait des son enfance et ne faisait que se renforcer avec l'âge.

Elle était têtue, et en même temps très émotive. Elle ne changeait pas d'opinion facilement; par ailleurs, elle s'émouvait d'un rien, jusqu'à verser une larme ou ouvrir sa bourse spontanément. Ce sont là des caractéristiques du tempérament irlandais, si je ne me trompe; en tout cas, ces traits m'ont paru s'expliquer d'eux-mêmes lorsque j'ai appris qu'elle était d'ascendance irlandaise.

Elle donnait l'impression d'être une femme épanouie. Elle n'avait pas attendu les mouvements féministes pour se libérer!

On y reviendra.

Rossel VIEN





Mary Jordan (sur la banquette arrière) a été honorée par le mouvement syndical lors de la fête du Travail, vers la fin de sa carrière au Conseil du Travail de Winnipeg.

ARTICLE 23
"À VOUS LE DERNIER MOT"
2ème séance

Aujourd'hui le 5 janvier 1984, le gouvernement du Manitoba dépose la résolution modifiant la Constitution du Canada. Le texte intégral de cette résolution est reproduit ci-dessous.

De pair avec cette résolution est déposée une loi statutaire légiférant sur les services en français. le texte de cette loi est disponible en composant le numéro **944-3788**.

Une réunion générale spéciale de la communauté francophone du Manitoba est convoquée pour le **mardi 17 janvier** à 19h30 en la salle Martial-Caron du Collège universitaire de Saint-Boniface. La communauté sera alors invitée à se prononcer sur cette dernière proposition qui a été présentée à la Société franco-manitobaine.

Motion for a Resolution to authorize His Excellency the Governor General to issue a proclamation respecting amendments to the Constitution of Canada

Whereas section 43 of the Constitution Act, 1982 provides that an amendment to the Constitution of Canada may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and a resolution of the legislative assembly of the province to which the amendment applies;

Now Therefore the Legislative Assembly of the Province of Manitoba resolves that His Excellency the Governor General be authorized to issue a proclamation under the Great Seal of Canada amending the Constitution of Canada as follows:

PROCLAMATION AMENDING THE CONSTITUTION OF CANADA

1. The Manitoba Act, 1870 is amended by adding thereto, immediately after section 23 thereof, the following sections:

Official languages of Manitoba

23.1 As English and French are the official languages of Manitoba, the freedom to use either official language enjoyed under the law of Manitoba in force at the time this section comes into force shall not be extinguished or restricted by or pursuant to any Act of the Legislature of Manitoba.

Equality of both language versions

23.2 (1) The English and French versions of Acts of the legislature of Manitoba enacted in both languages are equally authoritative.

Definition of "Act"

(2) In this section and sections 23.3 and 23.6, "Act" has the same meaning as it has in section 23.

Act enacted after December 31, 1985 to be in both official languages

23.3 (1) Subject to section 23.6, any Act of the legislature of Manitoba enacted after December 31, 1985 is of no force or effect if it is not printed and published in both official languages.

Saving provision

(2) Notwithstanding section 23, but subject to sections 23.4 and 23.5, no Act of the legislature of Manitoba enacted before January 1, 1986 is without force or effect by reason only of its having been printed and published in only one official language.

Public general statutes to be in both official languages

23.4 (1) Any public general statute included in the Revised Statutes of Manitoba, 1970 and any public general statute enacted on or after January 1, 1970 of a kind normally included in a general revision is of no force of effect if it is not printed and published in both official languages on or before December 31, 1993.

General revision of public general statutes

(2) Any general revision of the public general statutes of Manitoba enacted after the coming into force of this section is of no force or effect if it is not printed and published in both official languages.

Delay period for revision

(3) A general revision of the public general statutes of Manitoba shall be printed and published on or before December 31, 1993.

Delay period for re-enactment of certain Acts

23.5 (1) Any Act referred to in the Schedule, or any amendment to or Act substituted for any such Act, is of no force or effect after December 31, 1993 if it is not printed and published in both official languages on or before December 31, 1993.

Delay for re-enactment of certain regulations

(2) Any regulation enacted before January 1, 1986 that would, if enacted on or after that date, be of no force or effect under subsection 23.3 (1) if it were not printed and published in both official languages is of no force or effect after December 31, 1993 if it is not printed and published in both official languages on or before December 31, 1993.

Exception for amending Acts

23.6 Notwithstanding section 23, no Act of the legislature of Manitoba enacted before January 1, 1994 that only amends one or more Acts of the legislature of Manitoba that are in force notwithstanding the fact that they were printed and published in only one official language is without force or effect by reason only of its having been printed and published in only one official language.

Section 23 not affected

23.7 Nothing in sections 23.1 and 23.2 abrogates or derogates from any rights guaranteed by section 23.

Municipalities and school divisions

23.8 Except as may be required by section 23, no municipality, school division, school district or institution established by or under an Act of the Legislature of Manitoba with local legislative or local administrative authority is required to enact, pass, print or publish its by-laws, regulations, rules or resolutions in both the English and the French languages.

Languages other than English or French

23.9 (1) Nothing in sections 23.1 to 23.8 abrogates or derogates from any legal or customary right or privilege acquired or enjoyed in Manitoba either before or after the coming into force of this section with respect to any language that is not English or French.

(2) This section shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Manitobans.

N.B. La version française légale de cette proposition n'étant pas disponible au moment de cette publication, nous sommes dans l'obligation de reproduire la version anglaise.

INTERROGATION

Comme un signe d'espérance

"Mon Dieu bénissez la nouvelle année"... La musique se fait silence, les dernières voix se perdent dans le froid, une année s'envole comme poudrerie au vent, banc de neige pour l'histoire... Et une autre se présente, inconnue, étrange, portant en bandoulière des secrets à découvrir, des événements à vivre.

Mais oui, à l'orée de cette nouvelle année, qui d'entre nous - et d'ailleurs la télévision et la radio nous le rappellent amplement - ne se souvient pas de ce roman de George Orwell qui, d'images en images, faisait surgir cette année devant nous avec ses secrets horribles, cet oeil qui surveille, ce "Big Brother" qui écrase et manipule, rend esclave et triomphe.

Je me souviens de l'avoir lu alors que j'étais au Collège... Et je me souviens encore de ce que je ressentais au fur et à mesure que je pénétrais le secret de l'auteur.

Mais, faut-il que 1984 soit à l'image de ce roman? Non, car c'est à nous qu'il revient de bâtir cette année; de la bâtir par les contraintes qui nous sont imposées de l'extérieur, oui, mais non pas de la subir comme des innocents qui ne savent plus que faire et qui se laissent faire.

Non, nous pouvons et nous allons bâtir. La petite histoire nous appartient, même si la grand nous échappe!

Et cette petite histoire, celle des gens de chez nous, sera façonnée par les événements vécus, les personnes rencontrées, les défis relevés, les souffrances acceptées, les succès intégrés.

Et au coeur de cette petite histoire, il y a l'Église de chez nous qui vivra, dans les mois qui viennent, un événement qui nous marquera pour des mois et des années à venir. Ce n'est pas toutes les années que nous accueillons le Successeur de Pierre au Canada; ce n'est pas tous les jours qu'il vient fouler le gumbo du Manitoba. Ce n'est pas tous les jours que nous l'entendrons parler chez nous, que nous le verrons dans le décor bien de chez nous.

Et cet événement nous excite, et cet événement nous rassemble! Mais pour que son passage au milieu de nous soit un événement d'Église, un événement de foi et de charité, il nous faut nous préparer le coeur.

Plus les semaines avanceront, plus les reportages se feront intriguants et intéressants. Avant même que le Pape ait atteri, on vous aura annoncé - probablement un brin de travers - ce qu'il va dire, ce qu'il va faire, comment tel groupe va réagir, les commentaires de celui-ci et de celle-là! Avant même qu'il n'ouvre la bouche, on vous aura tout dit à son sujet, on aura créé une image! Une image à vendre, une image pour le commerce!

Mais nous, il ne faut pas nous laisser prendre au jeu. Il ne faut pas accepter les intrigues, les "il semble que", les "il paraît que", les "on dit que", les "de sources généralement bien informées"!

Non, préparons-nous de l'intérieur pour accueillir l'Évêque de Rome, le Pasteur de l'Église universelle comme un signe pour notre temps: un signe d'unité et de charité, un signe d'universalité et de communion, un signe d'espérance dans la foi!

Mais nous ne pourrons le faire que si nous nous y préparons... Et c'est ce que j'aimerais faire avec vous dans les mois qui viennent!

Bonne année!

Claude BLANCHETTE, ptre

Lorette

Plusieurs défis



Le préfet, Marcel Roch

Pour l'information de tous les lecteurs de La LIBERTÉ, j'ai eu l'occasion de causer avec le préfet de la Municipalité Taché, Marcel Roch.

Il m'expliqua que le conseil municipal doit être fort et actif.

C'est une chose qui me paraissait vague auparavant, mais quand nous entendons les pours et les contres, ça devient une causerie instructive

Nos représentants élus doivent faire face à plusieurs difficultés. "Au mois de novembre, à la cour de révision, nous avons reçu plusieurs plaintes. La plainte majeure était que les taxes sont trop élevées. Les taxes municipales sont assez justes. C'est les taxes scolaires qui sont trop hautes."

Le 28 décembre 1982, une assemblée régionale eut lieu à la salle municipale. Des représentants de la Division scolaire de la Rivière Seine et des municipalités suivantes: Sainte-Anne-des-Chênes, La Broquerie, MacDonald, Reynolds, Ritchot, Taché et le village de Sainte-Anne-des-Chênes étaient présents.

Après deux heures de discussions, une entente fut atteinte: que les taxes, les gages et les salaires soient retenus à 6%, tel que requis par le gouvernement fédéral.

"Comme exemple, en 1982, l'Association des professeurs demandait une augmentation de 15% - qui était ridicule, sur un salaire de 4 000$ par mois. À ce pourcentage, ceci représenterait une augmentation de 600$ par mois. En 1983, ils ont reçu une augmentation d'à peu près 10 pour cent. Pour 1984, la division scolaire de la Rivière Rouge a négocié avec leurs professeurs une augmentation qui lui coûtera 3.1%. Un accord qui est raisonnable. Ceci est important, parce que à peu près 80 pour cent du budget scolaire va en salaires, et à peu près deux tiers de nos taxes sont des taxes scolaires."

À la convention municipale, qui eut lieu à Brandon au mois de novembre, une résolution fut passée, voulant que l'Union des municipalités du Manitoba, doit tenir fermement au programme de restriction de 0 à 5 pour cent pour 1984.

Plusieurs fermiers ont des problèmes financiers. En 1983, le prix du grain a aissé, comme les prix du boeuf et du porc. Le nombre de fermiers qui ont fait faillite a doublé cette année et la situation pourrait rempirer en 1984. Le préfet espère que l'économie s'améliorera bientôt.

Lilliane LANSARD

Sainte-Agathe

Un programme bien complet pour le concert de l'école



Les jeunes ont rencontré individuellement le Père Noël.

L'impact des réductions budgétaires dans la Division scolaire de la Rivière Rouge affecta le programme de la maternelle à Sainte-Agathe durant l'année scolaire 1983-84.

La maternelle est entrée en opération seulement le 4 janvier en raison de trois journées par semaine, jusqu'à la fin de juin. Cette décision était prise par la division scolaire en juin dernier

Par ailleurs, en terminant les classes avant leur congé de Noël, les élèves de l'école élémentaire de Sainte-Agathe ont présenté un concert de Noël aux parents et amis, le 15 décembre

Les maîtres de cérémonies étaient deux élèves de la 9e année: Louanne Vermette et Aurèle Courcelles.

Les premiers au programme étaient la classe de la sixième année qui ont mimé le chant "C'est comme ça que ça se passe", sous la direction de leur professeur Hélène Lemoine. La première année a ensuite mimé le chant "Le petit renne au nez rouge", sous la direction de Thérèse Lafrance.

La cinquième année a exécuté des danses folkloriques dirigées par Sr Lucille Alarie: une danse d'Israël "Mayim", et la version française de "Teton Mountain Stomp". La troisième année, sous la direction de Paulette Saquet, a mimé la "Nativité" accompagné de chants. La deuxième année a mimé le chant "The Friendly Beasts", sous la direction de Denise Girouard.

Les septième et huitième années ont composé elles-mêmes et mis en scène quatre saynètes. Ils se sont divisés par groupes de six élèves par saynètes pour présenter "Notre enfance mémorable", "L'enfant adopté", "Un Noël merveilleurx pour David" et "Un Noël pour Memère et Pepère"

La quatrième année a mimé le chant "Sainte Nuit", sous la direction de Mme Anne Landry. La neuvième année a présenté la saynète "Le nez rouge de Rudolphe", sous la direction de Claude Paquin

Pour terminer le programme, la chorale des cinquième et sixième années, dirigée par Sr Lucille Alarie, a exécuté des cantiques de Noël à trois voix



Les C de C ont récompensé les dessinateurs

Dans le cadre de la saison des fêtes, les Chevaliers de Colomb ont invité les jeunes et les mons jeunes paroissiens de Sainte-Agathe, catholique ou non, à un rendez-vous après la messe de 9h00, le 18 décembre, à la salle de l'arène, pour saluer le Père Noël.

Les enfants ont reçu des friandises lors de leur visite individuelle au père Noël. Les membres de la chorale de la paroisse ont dirigé les chants de Noël

Parmi tout ce tra-la-la, il y avait une exposition de dessins de la Nativité faits par les enfants de 7 à 12 ans. Les dessins qui ont été jugés meilleurs, qui représenteront Sainte-Agathe au concours de l'État du Manitoba, étaient: catégorie 11 et 12 ans, Mona Lemoine; 9 et 10 ans, Darren Lemoine; et 7 et 8 ans, Dee-Anne Daudet.

Les prix de participation: trois prix de 5$ dans la catégorie 7 et 8 ans décernés à Brett Brémaud, Kevin Maier et Chantal Dorge; deux prix de 5$ dans la catégorie 9 et 10 ans décernés à Vicky Smith et Rachèle Robert; et un prix de 10$ dans la catégorie 11 et 12 ans décerné à Luc Bérard.

Thérèse DUMESNIL

Cours pour mères célibataires

On donnera, à l'intention des mères célibataires, des cours prénatals à l'unité sanitaire de Saint-Boniface, 233, boulevard Provencher, Saint-Boniface.

Les prochains cours seront donnés le 26 janvier 1984 et le 26 avril 1984.

On traitera des divers aspects de la préparation à l'accouchement qui seront d'intérêt particulier aux mères célibataires. Une assistante sociale de "Children's Aid Society of Eastern Manitoba" et une infirmière de la santé publique de Saint-Boniface/Saint-Vital feront la présentation des cours et des services d'économie familiale.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour vous inscrire, veuillez composer le 233-2464.

Calendrier

L'inauguration de la glace artificielle à l'Arène de Sainte-Agathe, le dimanche 8 janvier à 14h30.

À L'AFFICHE du 7 au 13 janvier 1984

Samedi

À 13h00: Pour nos jeunes et moins jeunes amis, Ciné Famille présente: Les aventures de Tintin, Le crabe aux pinces d'or.

À 19h00: C'est de Montréal que vous parviendra la Soirée du hockey au cours de laquelle les Canadiens affronteront les Blues de Saint-Louis.
Et à minuit: Ne manquez pas L'avare, comédie tirée de l'oeuvre de Molière avec Louis de Funès et Michel Galabru dans les rôles principaux.

Dimanche

À 16h00: Dans le cadre de Second Regard, nous vous présenterons la première partie d'un dossier sur Simonne Monet-Chartrand, auteur de "Ma vie comme rivière", une femme dont la spiritualité laïque se rive à l'essentiel.

À 18h30: Jacques Boulanger recevra La Superstar, Edith Butler.

À 19h50: Soirée du théâtre avec la pièce: La Céleste Bicyclette, genre de monologue magistralement interprété par Albert Millaire et qui essaie de répondre à la question: "Jusqu'où un homme peut-il délirer sans sombrer dans la folie?"

À 17h30: Génies en Herbe: sous le feu des questions de Pierre Chevrier, l'équipe de Notre-Dame-de-Lourdes affrontera celle de l'école Churchill High.

Lundi

À 14h30: À l'affiche de notre cinéma, Les risques du métier, un très beau drame avec le regretté Jacques Brel, sur les relations entre professeur et élèves.

À 20h00: Phare Ouest brossera le portrait de deux bricoleurs par excellence: Gérard Gaboury et Norbert Carney. Une réalisation de François Savoie.

Mardi

À 19h00: À l'affiche de Télé Sélection, Les fleurs de sang, un drame d'horreur à déconseiller aux personnes sensibles mais qui analyse avec précision la peur de l'homme envers les maladies mentales.

À 22h10: Dans le cadre de l'émission Rencontres, Pierre Guilbert, auteur de la "prière retrouvée", s'entretiendra avec Marcel Brisebois

Mercredi

À 19h00: Télé-Point reprend l'antenne. Ce magazine d'actualité régionale approfondit l'événement et fait le point sur la scène manitobaine. Animation: Louise Cloutier; Réalisation: Maurice Auger.

À 20h00: Ne manquez pas la deuxième partie de la biographie: Une femme nommée Golda, avec Ingrid Bergman dans le rôle-titre

Jeudi

À 19h00: Les Grands Films présentent: "Le voyage organisé", une comédie suédoise remplie de courses folles et de quiproquos et qui en fait, n'est pas un voyage de tout repos

À 22h10: À Guichets Fermés, nous vous inviterons à célébrer le 10e anniversaire du Folk Festival, au cours de l'émission "Fête Folk I", réalisée par Léo Foucault.

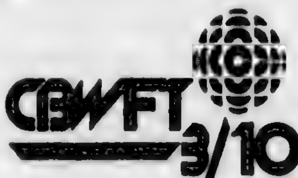
Vendredi

À 18h30: Un peu d'exotisme et un voyage au Brunéi, un minuscule sultanat perdu dans la jungle de Bornéo, pour y rencontrer l'un des plus riches sultans du monde.

À 19h30: Pierre Nadeau vous présentera les événements qui ont marqué l'actualité "Il y a déjà 20 ans".

À 20h00: Vous pourrez suivre le sixième épisode de la saga moyennâgeuse: La chambre des dames.

Et tous les jours de la semaine, à 18h00, Pierre Chevrier et François Riopel vous tiennent au faîte de l'actualité régionale, nationale et internationale, grâce à l'émission Ce Soir, réalisée par Donald Hétu.



LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Ronald Guay Rémi C. Smith
Shane H. I. Lasker
Richard J. F. Chartier
807 Centennial House
310 Broadway et Donald
Winnipeg (R3C 0S6) 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
Roger R. LAFRENIÈRE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS
ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. Ç.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC TÉL. 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

H. A. MAGNE
Comptable agréé
Henri Magne, B. Comm. C.A.
200 - 170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
233-7842

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMETRISTE
198, St. Annes Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 255-3990
R2M 3A1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

Brackman, Downey & Co.
Comptables généraux agréés
- Comptabilité • Vérifications
- Impôts sur les revenus
- Services de gestion
- Informatique

Alan Brackman,
B.Comm.(Hons.) C.Ed., C.G.A.
James L. Downey, C.D., C.G.A.
Pièce 2 - 1808, rue Main
Winnipeg, Manitoba 338-7985

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Machine à écrire Olivetti (électrique), excellente condition, 225$. Tél.: 237-4689.
-257-

JE DÉSIRE une gardienne française pour bébé de 4 mois, du lundi au vendredi, commençant le 3 janvier. Composez le 224-4522.
-253-

INSTITUTRICE BILINGUE, qualifiée et certifiée, offre ses services comme tutrice privée pour les enfants et adultes. Disponible immédiatement. Veuillez composer le 237-6027.
-254-

RECHERCHE: personne disposant de quelques heures par semaine pour promouvoir et vendre Le Connoisseur Brie (fromage de brie français de qualité). Appelez et laissez message au 1-857-3239 ou 1-353-2563.
-256-

NOUVEAU DOCUMENTAIRE vidéo, Bétamex ou V.H.S., "LaVérendrye à la recherche de la mer de l'ouest". Maintenant disponible 85$ plus taxe. Contactez M. Kavanagh, 449, rue Second, Brandon, Manitoba ou appelez le 1-727-3278
-255-

Restaurant Continental
Le Train Bar
De midi à 1 heure du matin
Reservation 247-7072 247-5015
A cinq minutes du centre de la ville
Excellente cuisine continentale
Dîner dans une atmosphère détendue
630, rue Des Meurons à l'angle du boulevard Provencher, Saint-Boniface
Dejeuner - Du lundi au vendredi
Fermé le dimanche

LE CLUB
LA VERENDRYE
- CLUB PRIVÉ
- Carte de membre requise

614, rue des Meurons, Saint-Boniface
Téléphone: 233-8997

Club social de St-Joe
BINGO
tous les lundis
19h45
gymnase Holy Cross, 290, rue Dubuc
Montant total des prix
2 075$
ligne du haut spéciale
bonus **400$** - 10 numéros
Venez chez nous!
Tél.: 247-9153 #8426

FTD
Park Florist
400, avenue Taché
(en face de l'Hôpital Saint-Boniface)
Lucille et Yvonne Boulet
Tél.: 247-3891 - 247-6158

Crimewatch Security System
Équipements sans fil avec émetteur
- Pour fenêtres, portes, radars intérieurs, détecteurs de vitres brisées
- Pour détecteurs de fumée
- Pour commandes portatives (protection de personnes âgées, seules ou malades)

Alarme sonore intérieure et extérieure, lumineuse et en option téléphonique
Un an de garantie
Dix ans de plan de protection
Accessible à tous avec notre plan de financement
Fabriqué par Figgie International Company, fondée en 1937
Tél.: 786-4059, avant 10h00
ou en anglais: 632-9994

Entrepreneurs de Construction

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
…bert et Gérald Bohémier

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-1351

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW APPLIANCE SERVICE
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

Saint-Norbert

Tout recommence et rien n'est perdu

Le froid, la neige et le vent n'ont pas réussi à empêcher au-delà de 50 personnes de se rendre à l'église la nuit du 24 décembre pour assister à la célébration de l'anniversaire de la naissance de Jésus!

Si dehors il faisait très froid, sitôt rentrés dans l'église les coeurs et les esprits se sentaient réchauffés par l'atmosphère de paix accentuée par le magnifique décor de la crèche.

À 11h30, la chorale entonnait avec élan le cantique Sainte Nuit puis, durant trente minutes, et dans la demi obscurité, l'assistance était transportée par un cantique alterné par un morceau de musique avec Agnès Dubois à l'orgue.

Soudain, toute l'église fut illuminée alors que de pleine voix la chorale chantait "Quand ta lumière dissipera notre nuit", tandis que les acolytes, le lecteur, Rhéal Cenerini, les ministres de la communion, Lorette Delaquis, Paulette Lafond et Lucille Provost, la porteuse de l'enfant, Natalie Marcoux, et le célébrant, Pierre Gagné, marchèrent en procession vers la crèche pour y déposer l'enfant.

La chorale chanta alors "Berceuse de la Vierge", cantique qui ne manqua pas d'émouvoir la foule. À minuit, c'est René Gobeil qui exécutait le chant Minuit Chrétien.

Voici en partie ce que disait l'abbé Pierre dans son homélie. Ce soir Jésus viens à notre rencontre. Rien d'éclatant! Pas de grand gala. Au contraire, nous voici réunis autour d'une crèche où les premiers sont les pauvres d'une peuple. On ne se fatique jamais de regarder un enfant, il fait surgir autour de lui la tendresse et l'amour. Ce soir nous célébrons non pas un souvenir, mais une réalité. L'église annonce qu'aujourd'hui par Marie un Sauveur nous est né. Cet enfant Dieu qui nous apporte le Salut, vient vivre et souffrir comme nous. Ce soir, il nous invite à la réconciliation, car avec Lui, toute espérance est permise, tout recommence et rien n'est perdu. Nous sommes plus sympathiques aux pauvres, au chômage et nous sentons la joie de donner. Mais nous devons aider à construire un monde meilleur fondé sur une loi unique, celle de l'amour, et voir en les autres un frère! Enfin, découvrir que nous avons tous une dignité d'enfants de Dieu et essayer de se réaliser en Jésus.

Il y eut quelques moments de silence pour penser à tous ceux qui souffrent de la guerre et de la persécution.

Eugénie FERRÉ



Martin P. R. Magne

fils de Charles et Delphine Magne, de Trenton en Ontario, a complété son doctorat en Anthopologie à l'Université de la Colombie-Britannique.

Martin se spécialise en histoire ancienne d'archéologie canadienne. Il enseigne à l'Université de Vancouver et dirige un projet de recherche concernant les Indiens natifs à l'intérieur de la Colombie.

Martin a complété ses études primaires Trenton, a obtenu son baccalauréat en sciences à l'Université de Toronto et sa maîtrise à l'Université de Winnipeg.

La campagne de Développement

Le comité de Saint-Norbert de Développement et Paix tenait une réunion d'éducation en relation avec la campagne d'automne de cette organisme des évêques du Canada le 11 décembre.

Cette année, la campagne concerne les Philippines où le gouvernement règne d'une façon dictatoriale, où la population est tenue dans un état d'extrême pauvreté, et où les paysans se font souvent confisquer leurs terres - la plupart du temps au profit des multinationales.

M. et Mme Ted Alcuitas, natifs des Philippines, donnèrent une conférence sur l'état actuel aux Philippines. Ils apprécient beaucoup les efforts de Développement et Paix et ont déclaré que les recherches effectuées sont très à point.

Somerset

Calendrier

Le mardi 10 janvier, réunion des Chevaliers de Colomb.

Le dimanche 8 janvier, tournoi de hockey des Atoms (10 ans).

Le dimanche 15 janvier, tournoi de hockey des Mites (8 ans).

Les 20, 21 et 22 janvier, grand tournoi annuel de hockey des Chevaliers de Colomb (16 ans).

Le mardi 17 janvier, réunion du comité culturel de Somerset.

Le dimanche 29 janvier, partie de cartes des Filles d'Isabelle.

Notre-Dame-de-Lourdes

Pour le partage dans la joie et l'intimité

La période qui précède Noël est importante car elle donne souvent l'occasion aux membres des diverses associations et organisations de se rassembler pour le partage de la joie et de l'intimité. C'est ce qui s'est passé à Notre-Dame-de-Lourdes.

La coutume, "chez nous", est d'exprimer son intimité et de partager sa joie en se rassemblant pour banquets ou repas de Noël.

Ainsi, les 150 élèves du secondaire ont eu leur festin dans la salle paroissiale le 15 décembre.

Les 87 membres du Club d'âge d'or ont eu le leur le 16 décembre, tandis que les gens de Katimavik ont reçu leurs 111 invités le 18 décembre. Les rassemblements de ce genre n'ont pas été limités à ces trois groupes, car la vaste majorité des organisations, des associations et des maisons d'affaires a profité de cette saison de festivités pour se rassembler, s'amuser et partager.

Le repas de Noël au Club d'âge d'or a donné l'occasion aux plus âgés de parler davantage de leurs expériences de la vie, de parler des premières années de Lourdes. Tel a été le cas pour François Lesage, encore frais et dispos à 93 ans. Cet homme, qui a connu la communauté sans prêtre et qui a dû être transporté dans un lourd chariot tiré par deux "boeufs noirs" pour son baptême à Saint-Léon en 1890.

Pour les participants du groupe Katimavik, le repas de Noël leur a donné l'occasion de recevoir les "Lourdins" qui les avaient si chaleureusement reçu chez eux, d'exprimer leur gratitude et leur intimité, et "dire au revoir" avant de quitter pour Lennoxville (ville d'environ 12 000 habitants près de Sherbrooke au Québec).

Ces dix aventuriers ont exprimé un certain chagrin de quitter après avoir vécu trois semaines sur les fermes et ensuite avoir oeuvré à l'école élémentaire, au Foyer Notre-Dame, à l'Arène Notre-Dame et avoir travaillé pour le village. Leur séjour à Lennoxville sera suivi d'une période de trois mois à Campboyle, près de Pentincton dans la vallée de l'Okanagan en Colombie Britannique.



Un souvenir du banquet de l'âge d'or.

Denis BIBAUL

Saint-Malo

Noël à l'Atelier de la Rivière Rouge

C'était la fête à l'Atelier de la Rivière Rouge le 22 décembre.

Le tout a débuté par une scène de la nativité présenté par les handicapés, alors que Germaine La Palme en faisait le récit.

Puis, M. l'abbé Nadeau a célébré la messe. La fête s'est continuée par un repas au café Chez Hubert, suivi par la visite traditionnelle très appréciée du Père Noël et la distribution de nombreux cadeaux et bonbons.

C'était la fête à l'Atelier de la Rivière Rouge



C'était la fête à l'Atelier de la Rivière Rouge

Bientôt les tapis rouges pour les trophées?

Dans la Hanover-Taché, les Warriors continuent leurs exploits.

Dans leur dernière partie contre Saint-Pierre-Jolys, l'équipe a fait fureur pour terminer au compte de 14 à 3, et, le 3 janvier, l'histoire s'est répétée contre Lorette. Le pointage final: 13 à 5.

Remarquons que depuis l'an passé, toute une jeunesse a pris et du poids et de l'expérience. En plus, le "pépère", Henri Coulombe (#9), a rechaussé les patins, ajoutant ainsi l'élément "sagesse"

Si on peut en juger par les commentaires populaires des nombreux spectateurs, est clair qu'en fin de saison, on ver l'équipe traverser les tapis rouges po râcler les trophées

Le garage Impérial 24 h sur 24

Depuis quelque temps déjà, nous jouissons d'une amélioration considérable au coin opposé à l'entrée du parc, route 59.

Un garage "Impérial", sous la gérance de Grace et Rénald Bertrand, a été érigé et, malgré le froid extrême du dimanche 18 décembre, un bon nombre de gens se sont rendus pour l'ouverture officielle.

On distinguait, parmi les visiteurs, la vedette "western" Buddy Knox qui, de passage vers le sud, prit un moment pour s'inscrire tout en faisant le plein de propane et d'essence.

Robert Lambert (président de la Chambre de Commerce) présenta le personnel: Rénald, le propriétaire et gérant; son épouse, Grace, qui assure la comptabilité; Denis Tétrault, le mécanicien apprenti; Christian Gosselin, Gérald Hébert et Michel Bertrand, qui travaillent à temps partiel; et Maurice Comeault, le mécanicien pour les moteurs à diesel.

Notons aussi que ce garage offre un service de remorque 24 heures sur 24.

Le maire de la municipalité, Fernand Bérard, assisté du conseiller, Gérard Gosselin, coupa le ruban.

En bénissant le nouveau garage, M. le curé, Robert Nadeau, offrit un Saint-Christophe, gage de protection autant pour les voyageurs que pour les travaillants.

Paulette GOSSELIN



François LEGAL

François Legal est décédé le vendredi 16 décembre 1983 à l'hôpital Victoria à l'âge de 85 ans.

En paix avec lui-même et avec les autres et dans la foi, il nous laisse de si bons souvenirs, nous: Louise, son épouse; ses huit filles: Marie-Ange Chaput et son époux Louix, Thérèse Dupont et son époux Joseph, Florence Chartier et son époux Honoré, Germaine Girard et son époux Léopold, Lucille Gariepy et son époux Renald, Yvonne, Simone et Jeanne Legal, ses cinq fils. Louis et son épouse Lorraine, Léo et son épouse Diane, Yves et son épouse Yvette, Camille, Georges et son épouse Anne-Marie, ses 37 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants; son frere Joachim, sa soeur Célestine L'Abbé, ses trois belles-soeurs Lodia, Jacqueline et Edmée Legal

Il rejoint ses frères Jean, Joseph et Louis Legal et ses soeurs Marie Breton et Marie-Joseph Roy

Nous nous souvenons de François Legal pour son profond engagement envers sa foi, sa famille et sa communauté Sa vie tout entière fut un témoignage de ténacité et de franchise. Ses qualités humaines comme son sens de l'humour ne laissaient personne indifférent

Nombreux sont ceux qui se souviennent de ses 14 ans comme préfet de la municipalité Ritchot où durant les années 40 son pacifisme et son respect de la vie se sont clairement manifestés Ensuite durant les années 50, il a démontré que les gens élus pouvaient faire preuve de très grande générosité, de justice et d'intégrité On se souviendra aussi de lui comme leader du mouvement coopératif et de la Caisse populaire, comme commissaire d'écoles pendant 12 ans et comme syndic.

Né en 1898 à Pluméliau, Bretagne, France, il arriva au Canada en 1907. Marié le 27 novembre 1924, il aurait fêté en 1984 ses 60 années de mariage à Louise Palud.

Après de longues années de succès comme agriculteur, il trouvait dans sa retraite, depuis 1964, de nouvelles façons d'exprimer sa créativité. En compagnie de sa chère épouse Louise, il aimait accueillir ses enfants et petits-enfants chez lui à Saint-Adolphe.

Nous avons tous été touchés et voulons remercier sincèrement les nombreux parents et amis qui se sont rendus au salon funéraire Desjardins et aux funérailles en l'église de Saint-Adolphe, les 18 et 19 décembre.

REMERCIEMENTS

Remerciements à l'abbe Marcel Chaput, petit-fils de François Legal, qui a présidé aux prières au salon funéraire et à l'abbé Edouard Bonin qui a préparé et célébré les funérailles. Les concélébrants furent Marcel Chaput, Bernard Bélanger, Roland Chaput, C. Deshayes, Camil Dufort, Pierre Gagné, Antonio Lacelle et Henri Perron.

Remerciements aussi aux porteurs: Arthur Chaput, Richard Chartier, Albert Dupont, Jean Gariépy, Bruno et Jean Legal; aux clercs servants. Philippe Chaput et Georges Chartier; au personnel des soins intensifs et à l'aumônier, l'abbé Morand, de l'hôpital Victoria, à la LFC et le CWL de Saint-Adolphe qui ont préparé le goûter; ainsi qu'à tous ceux qui nous ont témoigné leur affection et leurs condoléances à l'occasion de ce départ.



Nazaire BERNIER

Subitement, à sa résidence, le 15 décembre 1983, est décédé Nazaire Bernier, 78 ans, époux de Célina Bernier (née Girouard).

La messe de la Résurrection a été célébrée le samedi 17 décembre, en la Cathédrale de Saint-Boniface, avec l'abbé Jean, célébrant, et l'abbé Raymond Baudry, concélébrant. L'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Norbert

Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Clarence et son épouse Juliette, sa fille Jeannine et son époux Paul Pelletier de Montréal, trois soeurs, Mme Clarisse Demers et Mme Justine Nault de Sainte-Anne-des-Chênes et Mme Rose Tierney de Winnipeg, neuf petits-enfants, six arriere-petits-enfants; ainsi que plusieurs parents et amis

La famille de Nazaire Bernier désire remercier sincerement tous les parents et amis pour leur témoignage de sympathie, soit par offrandes de messes, fleurs, messages de condoleances ou leur presence aux funérailles

---

Clotaire VAQUER

Les familles Jègues, du 116, chemin Saint Vital, Winnipeg, Manitoba et leurs enfants, Mme Claude Vaquer et son fils de Strasbourg, en France, et Mme Francine Vaquer et son fils de Toulon, en France, ont la douleur de vous faire part du deces de leur pere Clotaire Vaquer, survenu à l'hôpital de Strasbourg, en France, le 15 décembre 1983, à l'âge de 74 ans

Deux messes seront célébrées Une à Strasbourg, en France, l'autre en l'église Sainte-Marie le 17 décembre à Winnipeg, Manitoba, Canada

---

REMERCIEMENTS

Prière au Saint-Esprit

Saint-Esprit qui m'éclaircit tout, qui illumine tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donne le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et que dans tous les instants de ma vie tu es avec moi, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle Je désire être avec toi dans la gloire éternelle Merci de ta miséricorde envers moi et les miens (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite.) Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. E.C.



Béatrice MORIER (née PAINCHAUD)

À la douce mémoire de Beatrice Morier (née Painchaud), decédée le 14 decembre 1983

En tant qu'épouse, mere, soeur, mamie et amie, elle laisse dans le coeur de chacun le souvenir d'une femme profondément croyante, généreuse, sincere, enjouée et aimante de la vie

Autour d'un repas, et dans la bonne humeur, elle savait rallier parents et amis Ses deux filles, Pauline et Louise, ont perdu leur fidele correspondante de 15 ans

Elle laisse derriere elle son époux Guy, ses enfants Pauline Morier de Montréal, Louise (Mme Ernest Letourneau) d'Ottawa et les enfants Charles et Alix, Pierre Morier et sa femme Nicole Dupéré et leurs enfants Benoit et Sofie; et une soeur Marthe (Mme Roland Couture).

La messe des funérailles fut célébrée le 17 décembre à la Cathédrale de Saint-Boniface par M l'abbé Léo Couture, assisté des pères C. Deshaies, Julien Morin, Gilles Primeau, et des abbés Roland Lanoie, Odilon Larochelle, Réal Léveseque et Jean-Louis Rocan.

Les porteurs étaient: Roger LaRivière, Charles Letourneau, Paul Morier, Marcel Morier, Louis Painchaud et Denis Boulet

---



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis d'audience publique

Le CRTC modifie son avis d'audience publique (Premiere partie) du 25 novembre 1983 relativement à l'audience publique du 24 janvier 1984 qui se tiendra au Centre de conférences, Phase 4, 140, promenade du Portage, Hull (Québec) Le requérant a avisé le conseil qu'il a apporté un changement à l'endroit ou sa demande peut être examinée, comme suit Première partie article 5 **Michael Sheridan**, Don Mills (Ontario) Demande (832433700) présentée par Michael Sheridan, 14, Park Lane Circle, Don Mills, M3B 1Z7, représentant une compagnie devant être incorporée en vue d'obtenir une licence de réseau visant la distribution du service canadien d'émission spécialisées suivant Émissions son-image La demande peut être examinée au 7, rue King est, Suite 1404, Toronto Au soin de Mlle Denise Leslie (NPH-93)

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LOUIS JOSEPH BERNIER, du village de Sainte Anne des Chênes, au Manitoba, docteur, décédé

TOUTES réclamations contre la succession ci haut mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, le 16 décembre 1983

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu MARIE CELINA SMITH de la ville de Winnipeg, au Manitoba, veuve de feu David R. Smith, autrefois de la même place, à sa retraite, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné au 25 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4, le ou avant le 27 janvier 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 20e jour de décembre, A D, 1983.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession

On demande un(e) animateur(trice)

Le Coin de l'Amitié, nouvelle résidence pour personnes avec un certain handicap mental, dans l'immeuble des Chevaliers de Colomb de Saint-Boniface à la Résidence Langevin, 210, rue Masson, est à la recherche d'un(e) animateur(trice).

Fonctions:
Diriger les activités de quelque cinq résidants, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la maison. Pour se faire, il devra être à l'écoute des besoins individuels pour développer chez chacun son plein potentiel. C'est dire qu'il devra voir à ce que soient comblés les besoins des résidants dans les différents domaines tels que sociaux, hygiéniques, éducatifs et spirituels.

Exigences du poste:
- candidat bilingue
- expérience avec handicapés
- intérêt et empathie pour les résidants
- compréhension de l'handicapé
- qualités d'organisateur
- initiative nécessaire pour travailler sous un minimum de supervision
- qualités administratives
- connaissance en nutrition

Salaire: À négocier.

Entrée en fonction: Le 1er février 1984.

Faire parvenir votre candidature avant le 15 janvier 1984 à **Marie Blanche Gaborieau, 242, promenade Enfield, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 1B5.**

La Fédération des femmes canadiennes-françaises

(organisme national regroupant des femmes francophones des différentes provinces)

recherche

une coordonnatrice nationale

Responsabilités globales:
La coordonnatrice nationale a la responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des ressources disponibles en vue d'assurer la réalisation des objectifs établis par le Conseil national d'administration. Ces responsabilités se réalisent principalement par la coordination des différents projets et activités de la FFCF, par un contrôle administratif soutenu et une supervision régulière du personnel du Secrétariat national.

Exigences:
- Posséder une formation universitaire (ou l'équivalent) en administration ou autre discipl ne appropriée.
- Avoir une bonne connaissance du dossier de la condition féminine et de la situation des francophones hors Québec.
- Posséder une expérience de travail avec des groupes de femmes.
- Être en mesure de voyager régulièrement.

Lieu de travail: Ottawa.

Date d'entrée en fonction: le 1er février 1984.

Traitement:
Salaire de base de 28 000$ avec avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant 17h00 le 17 janvier 1984 au:



Comité de sélection
FFCF
325, rue Dalhousie
Pièce 525
Ottawa, Ontario
K1N 7G2



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

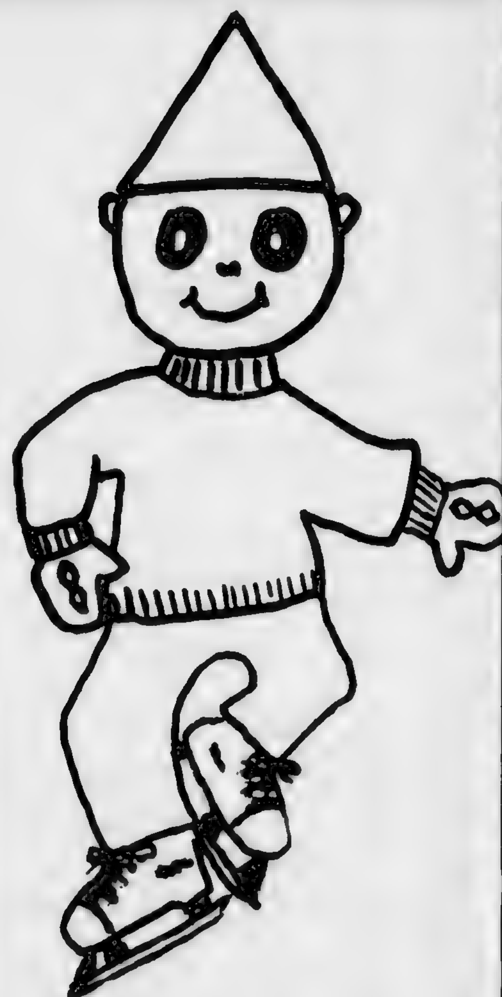
Le CRTC a été saisi des demandes suivantes **First Choice / Premier Choix (833453400) TVEC (833454200)** Dans une lettre datée du 16 décembre 1983, le Conseil a reçu des demandes conjointes de TVEC et de First Choice / Premier Choix en vue d'approuver par processus administratif la délégation temporaire de la gestion des deux services discrétionnaires de télévision payante de langue française à un comite de gestion composé de representants des deux détentrices de licence et de la Société de developpement des industries de la culture et des communications (SODICC) En vertu de cette entente, les deux services de télévision payante de langue française n'en formeraient plus qu'un seul qui serait offert aux abonnes actuels de Premier Choix partout au Canada ainsi qu'à ceux de TVEC dans sa zone de desserte, c'est-à-dire au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique La demande spécifiait que cette délégation temporaire de responsabilités au comité de gestion proposé ne constituerait qu'une étape intérimaire dans la consolidation finale des deux services distincts de télévision payante de langue française, lequel s'effectuerait par le transfert des actifs des deux services à une nouvelle société connue sous le nom de Premier Choix TVEC Cet ultime fusionnement nécessiterait la soumission au Conseil de demandes relatives au transfert prévu et à l'obtention d'une nouvelle licence ainsi qu'une demande additionnelle de la part de First Choice en vue de modifier les conditions actuelles de sa licence, en vertu desquelles elle doit présentement offrir un service discrétionnaire national de télévision payante de langue française séparé et distinct, 24 heures par jour Compte tenu des préoccupations, le Conseil a décidé que cette importante question devrait être traitée publiquement et dans le cadre de la consolidation finale prévue des deux services actuels et la création d'une nouvelle détentrice de licence, et il est prêt à se pencher dans les meilleurs délais sur les demandes qui devront lui être soumises C'est pourquoi le Conseil n'est pas prêt à étudier cette question telle qu'elle lui a été soumise sur base intérimaire mais est prêt à étudier les demandes nécessaires au cours d'une audience publique à Montréal commençant le **13 janvier 1984**, si lesdites demandes lui sont soumises le, ou avant le 3 janvier 1984 Dans ce cas particulier, il sera possible de déposer une intervention jusqu'à la date prévue de l'audience publique. (PN-283)

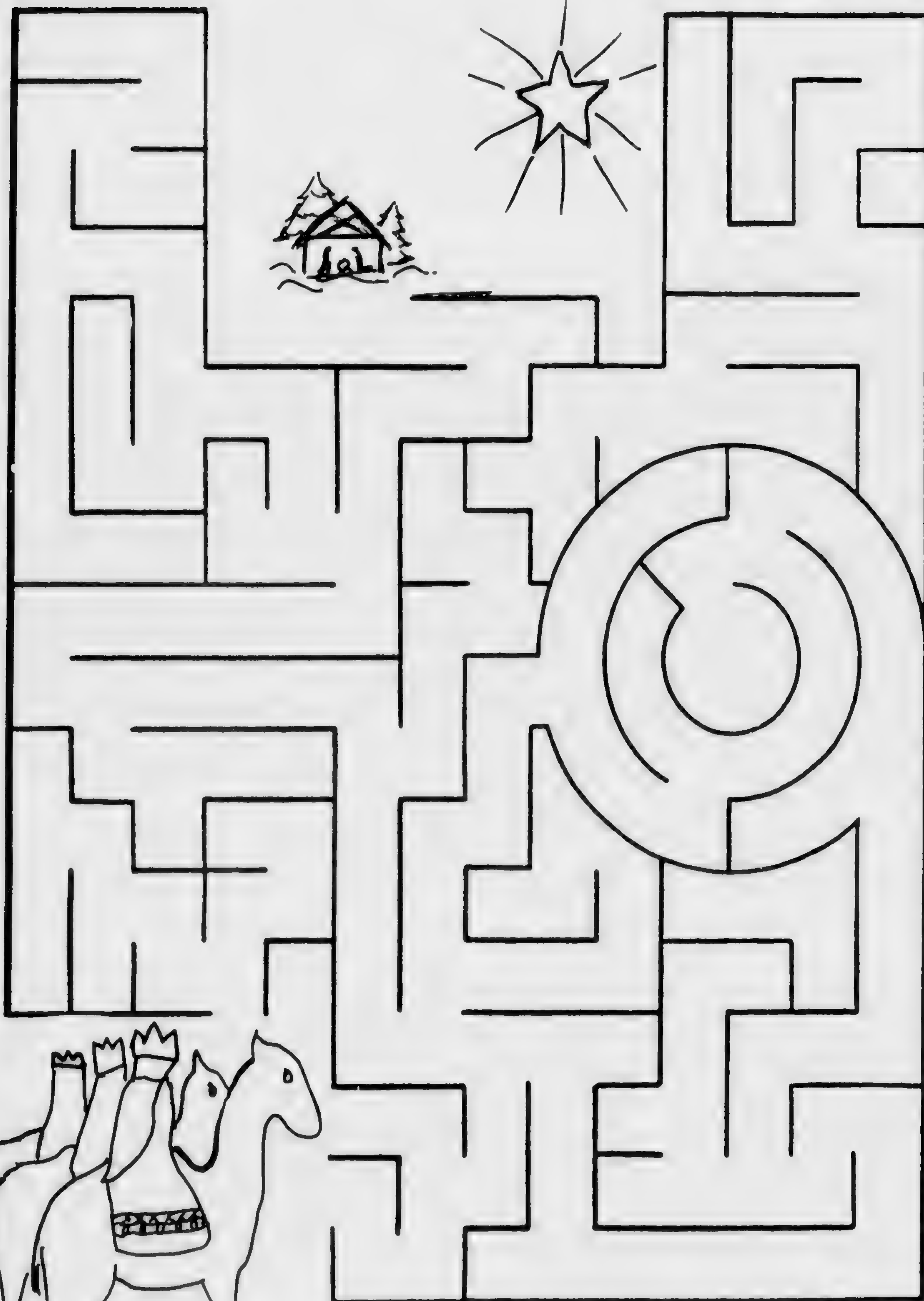
Canada

Allô toi! Bonne année 1984!

Tu as sans doute passé de belles vacances! Moi, je m'amuse avec mes nouveaux patins! Comme toi, je suis très content de mon cadeau et du plaisir de Noël!

Bicolo







Aide les ROIS MAGES à retrouver l'étoile qui les conduira à Jésus.

Mes amis m'écrivent...

Cher Bicolo,
Merci pour le beau jeu et le livre.

Corinne Tétrault
5 ans
Ile-des-Chênes

Cher Bicolo,
Merci beaucoup pour les deux beaux livres et le petit jeu de cartes.

Une amie,
Brigitte Lambert
Saint-Malo

Cher Bicolo,
Merci beaucoup pour le livre et le "string art" J'aurai beaucoup de plaisir à le faire. J'aime beaucoup ton concours pour Noël. Il va être très intéressant.

Ton amie,
Mona Lemoine
11 ans
Sainte-Agathe

Cher Bicolo,
Merci beaucoup pour le beau jeu et le livre que j'aime bien.

Nadine Lamoureux
Ile-des-Chênes

Cher Bicolo,
Merci beaucoup pour les crayons à colorier, le livre "J'aime lire" et le cahier "Je m'amuse avec Bicolo".
J'aime beaucoup lire les livres et je m'amuse ave[c] le cahier de jeux.

Merci beaucoup!

Nicole Girardin



Un sport d'hiver bien amusant se cache dans les balles de neige. Peux-tu le trouver?

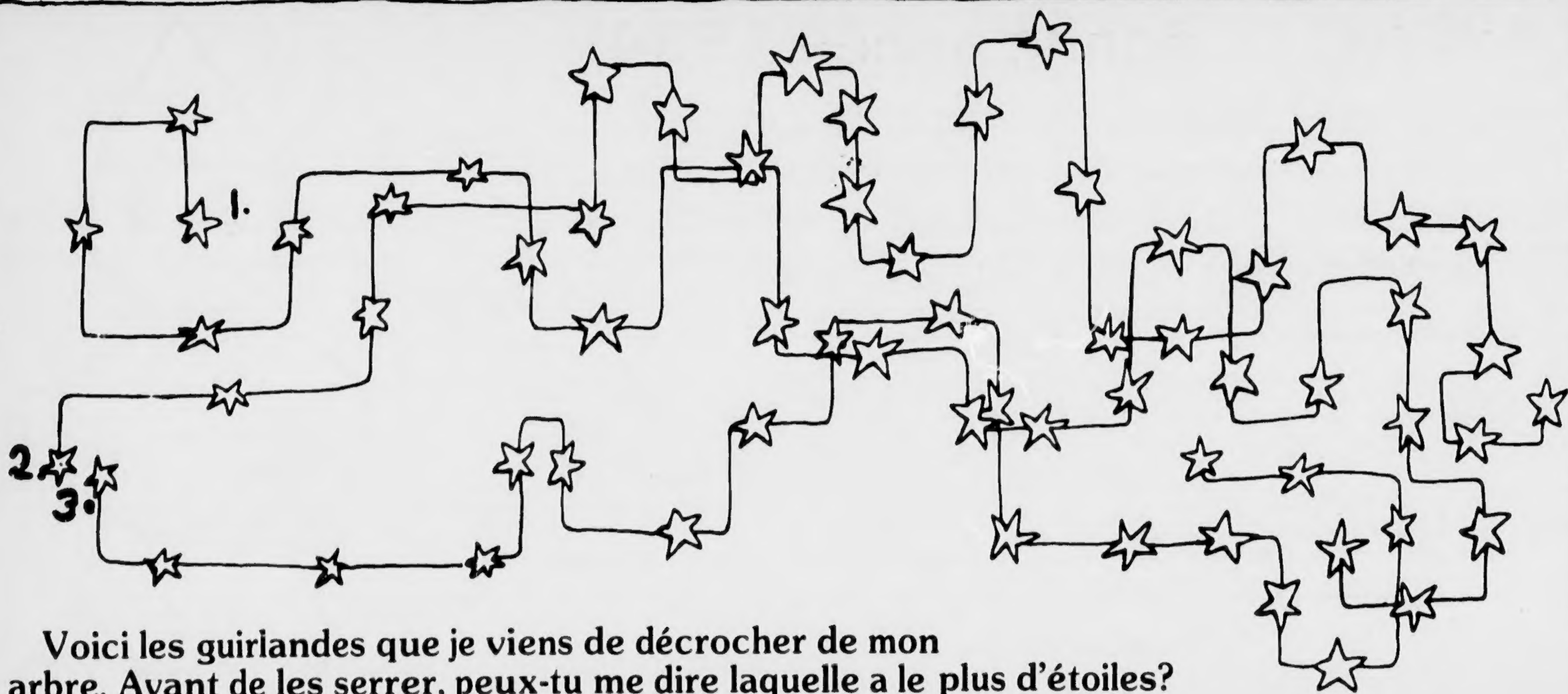
Ce petit lutin remet toutes les décorations de Noël dans leurs boîtes.

Colorie-le!



Membre gagnant
de la semaine:
Nº 6957

Christian Gosselin
6 ans
C.P. 72
La Salle, Manitoba



Voici les guirlandes que je viens de décrocher de mon arbre. Avant de les serrer, peux-tu me dire laquelle a le plus d'étoiles?

Vois-tu ce que tu peux faire avec des cartes de Noël?



Tu as de belles cartes de Noël que tu ne veux pas jeter? Voici ce que tu peux faire: Découpes les cartes de Noël en forme de cercles, rectangles, carrés ou triangles et fais de beaux dessins que tu pourras mettre sur les murs de ta chambre. Je suis certain que tu t'amusera beaucoup!



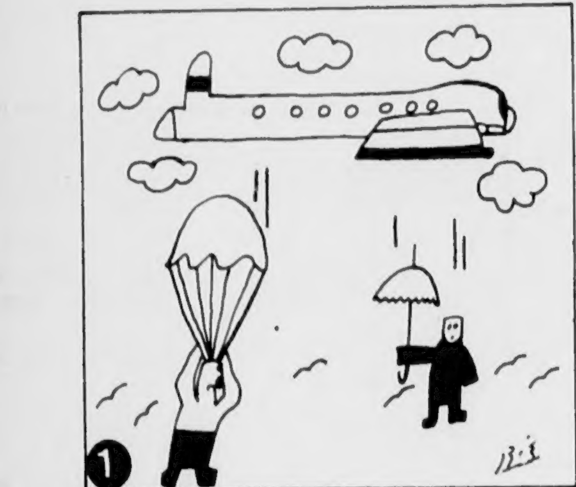


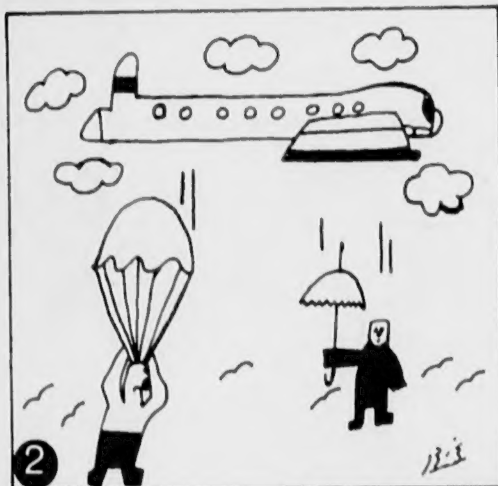
Message important

à nos amis de 9 ans et plus
qui ont participé
au "Concours de Noël".
Le prix promis se fait attendre.
Je vous l'envoie
dès que je l'ai reçu.
Merci pour votre patience.

Bicolo







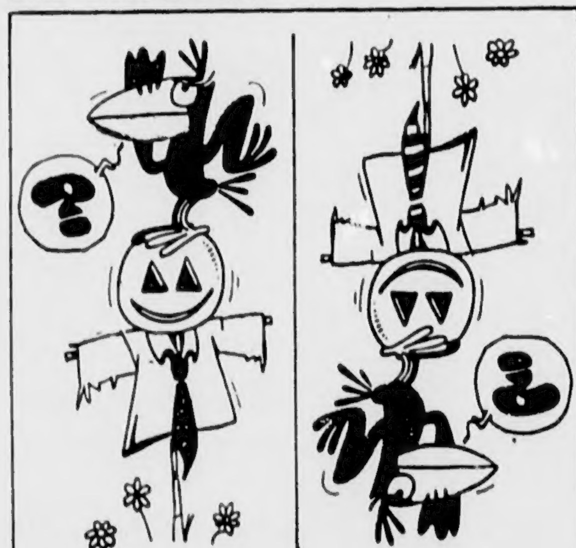
Trouvez les 7 erreurs

Objets perdus

Pifou a acheté trois stylos à plume, six ballons, deux réveils, sept crayons, une paire de gants, une trompette et deux montres. Quels objets a-t-il perdus?

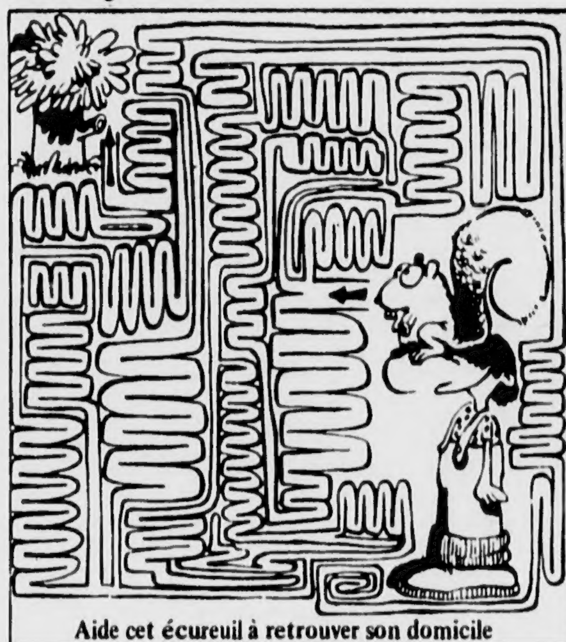


Le corbeau



Il y a trois différences entre ces deux scènes Trouve-les.

Labyrinthe



Aide cet écureuil à retrouver son domicile

Point par point

En reliant les points dans l'ordre numérique, tu sauras ce que ces enfants ont gagné à la tombola.

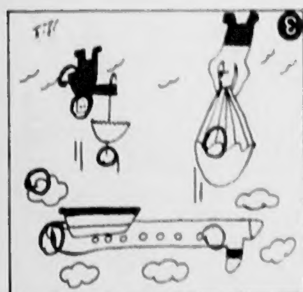


OBJETS PERDUS

Un stylo à plume, deux crayons, la trompette et une montre.

LES ERREURS

1) une plume de moins à la queue - 2) la cravate de l'épouvantail n'a plus de rayures - 3)il ne reste plus que 3 fleurs au lieu de 4.



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU ALMA ROUTHIER, du village de Somerset, au Manitoba, veuve.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée doivent être déposées à l'études des soussignés, au 201 -185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er février 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, le 21 décembre 1983.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu HORMIDAS ALARIE, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, fermier retiré, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné au 25 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4, le ou avant le 23 janvier 1984.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 19e jour de décembre, A.D., 1983.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis d'audience publique

Le CRTC annonce par le présent avis que l'audience publique qui devait avoir lieu au Delta Winnipeg, 288, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), le 10 janvier 1984, ne se tiendra pas à Winnipeg, comme annoncé précédemment, mais au Château Lacombe, 101e Rue, angle Bellamy, Edmonton (Alberta). L'audience débutera, toutefois, comme prévu, soit le **10 janvier 1984**. (NPH-91)

Canada

AUX PROFESSEURS ÉVENTUELS DE FRANÇAIS ORAL AUX ADULTES

du 13 janvier au 15 mars 1984:

ÉDUCATION DES ADULTES

- Méthodologie de l'enseignement du français oral (pour professeurs actuels et éventuels de français oral aux adultes)
(Méthode de vive voix et de phonétique adaptée à la méthode d'Edith Pantel)

mardi et jeudi, 18h15 à 20h00 **45$**

Inscriptions: en personne au secrétariat du Collège



Collège communautaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7
Téléphone: 233-0210

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

est à la recherche d'un(e)

secrétaire administratif(ive)

Fonctions:
- assurer le secrétariat du directeur
- préparer l'information pour les réunions du Conseil d'administration, du Conseil exécutif et des comités
- rédiger les procès-verbaux de ces réunions

Exigences du poste:
- facilité de communication, orale et écrite, dans les deux langues officielles
- bonne compréhension des responsabilités d'une secrétaire de direction
- bonnes qualités d'organisation
- initiative et faculté de travailler sous un minimum de supervision et de rencontrer les dates limites
- être capable de travailler efficacement sous pression dans un milieu stimulant
- avoir une formation en traitement de texte
- une formation en traitement de texte et une formation en préparation de données et d'entrées pour ordinateur seraient un atout.

Salaire:
- à négocier

Entrée en fonction:
- le 1er février 1984

SVP faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 décembre 1983 au:
Directeur général
Centre culturel franco-manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G7

Union des producteurs de grain Limitée

Nous donnons avis que l'Union des producteurs de grain Limitée, société dûment constituée en corporation par le chapitre 80 des Statuts du Canada, 1911, présentera au Parlement du Canada, au cours de la session actuelle ou de l'une des deux suivantes, une pétition sollicitant l'adoption d'une loi d'intérêt privé modifiant aux fins ci-après énoncées sa loi constitutive et celles qui l'ont modifiée:

a) pour porter le capital social de la Compagnie à quarante-cinq millions de dollars répartis en deux millions deux cent mille actions de catégorie "A", d'une valeur au pair de vingt dollars chacune, et deux cent mille actions de catégorie "B" (Adhérents), d'une valeur au pair de cinq dollars chacune;

b) pour autoriser les administrateurs de la Compagnie à déclarer, pour toute année financière, un dividende supplémentaire d'un demi pour cent de la valeur au pair des actions de catégorie "A" ou de tout multiple de cette fraction jusqu'à concurrence de cinq pour cent, prélevé sur les bénéfices disponibles aux fins de dividendes, comme les administrateurs le jugent approprié, s'il est prévu un dividende pour les actions de catégorie "B" (Adhérents) pour cette année financière à un taux non inférieur au taux global déclaré pour celles de catégorie "A" pour la même année;

c) pour autoriser les administrateurs à payer, en un versement semestriels ou trimestriels, un dividende privilégié de cinq pour cent du montant versé de la valeur au pair des actions de catégorie "A"; et

d) pour faire passer de cinq mille à quinze mille le nombre des actions de catégorie "A" qu'une personne a le droit de détenir ou posséder.

FAIT à Winnipeg, province du Manitoba, le premier décembre 1983.

Les avocats de la société pétitionnaire
PITBLADO & HOSKIN

360, rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3C 3Z3



COMMISSIONS CANADIENNES DES TRANSPORTS

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Relative à l'établissement des prix pour services aériens intérieurs et à l'effet sur ces prix des tarifs pour services transfrontaliers et internationaux: et relative à la réglementation des V.A.R.A. et des V.A.V.T.C. intérieurs.

Avis est donné que le comité des transports aériens de la commission canadienne des transports tiendra une audience publique relativment aux sujets ci-haut mentionnés, aux endroits et aux dates qui suivent:

Endroit	Date (1984)	Heure locale (heure)
	Phase 1	
Région de la capitale nationale La Salle Pontiac Phase IV, Place du Portage 140, promenade du Portage Hull, Québec	le 13 février	10h00

Phase II

Au cours de la deuxième partie, le panel visitera un certain nombre de villes situées à l'extérieur de la région de la capitale nationale, afin d'entendre les personnes intéressées qui ne peuvent pas participer à la première partie de l'audience publique: ces personnes devront donner sous serment leurs exposés et répondre à des questions qui permettront de clarifier ou d'expliquer ces derniers. Si une personne témoigne directement contre une autre, celle-ci pourra présenter une preuve contraire et pourra alors également devoir répondre à des questions de clarification et d'explication.

Endroit	Date (1984)	Heure locale (heure)
Saint-Jean (T.N.) Salle Fort William Hôtel Newfoundland Cavandish Square Saint-Jean (T.N.)	le 5 mars	10h00
Halifax (N.E.) Salle Cavalier Citadel Inn 1960, rue Brunswick Halifax (N.E.)	le 6 mars	11h00
Saint-Jean (N.B.) Ballroom C The Delta Brunswick 39, rue King Saint-Jean (N.B.)	le 7 mars	11h00
Charlottetown (I.P.E.) Salle Elfin et Pekeha Prince Edward Hilton International and Convention Centre 18, rue Queeb Charlottetown (I.P.E.)	le 8 mars	15h00
Montréal (Qué.) Salle de bal Le Cartier A et B Hôtel Regence Hyatt Montréal 777, rue University Montréal (Qué.)	le 19 mars	10h00
Phase II		
Toronto (Ont.) Pearson Boardroom Ramade Hotel (Downtown) Toronto 111, rue Carlton Toronto (Ont.)	le 20 mars	10h00
Vancouver (C.B.) Commonwealth Centre Holiday Inn City Centre 1133, rue Hastings, Ouest Vancouver (C.B.)	le 22 mars	10h00
Edmonton (Alta) Alberta A Château Lacombe 101e Rue A Bellamy Hill Edmonton (Alta)	le 23 mars	10h00
Whitehorse (T.Y.) Village Square Sheffield Whitehorse Les rues Second et Wood Whitehorse (T.Y.)	le 26 mars	10h00
Yellowknife (T.N.O.) Salle Katimavik Explorer Hotel Yellowknife (T.N.O.)	le 27 mars	11h00
Régina (Sask.) Elizabethan D. Regina Inn Victoria Cove/Broad St. Régina (Sask.)	le 29 mars	10h00
Winnipeg (Man.) Les salles de réunion 8 et 9 Winnipeg Convention Centre 375, avenue York Winnipeg (Man.)	le 30 mars	10h00
Phase III		
Région de la capitale nationale La Salle Pontiac Phase IV, Place du Portage 140, promenade du Portage Hull (Qué.)	le 2 avril	10h00

Toute personne qui veut participer à cette audience devrait signifier son intention au secrétaire du comité des transports aériens au plus tard le 16 janvier 1984. La signification devra contenir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y a lieu, le numéro de télex de la personne, de la compagnie ou de l'organisme en question: le nom des personnes qui comparaîtront à titre de témoins: si la partie est représentée par un avocat ou un agent, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y a lieu, le numéro de télex de celui-ci: le lieu où la personne compte faire son exposé et la langue dans laquelle celui-ci sera donné.

Dans la région de la capitale nationale, les parties peuvent soumettre des documents, témoigner ou intervenir soit en anglais soit en français et le public peut s'attendre à suivre les délibérations des audiences dans la langue officielle de son choix. À l'extérieur de la région de la capitale nationale, les parties désireuses de soumettre des documents, de témoigner ou d'intervenir devant la commission en français ou en anglais peuvent le faire et la commission, lorsqu'avisée par une partie de son intention de le faire, mettra à la disposition de celle-ci les meilleurs services d'interprétation qui pourront être fournis en raison des circonstances.

Pour plus de renseignements concernant cette audience publique, ou afin de vous procurer une copie des documents de référence qui se rapportent à cette audience publique, veuillez communiquer avec le secrétaire du comité des transports aériens.

Le 22 décembre 1983
Nº de référence 35-4-54

W.V. Taillon, secrétaire
Comité des transports aériens
Ottawa, Ontario
K1A 0N9

(819)997-6030

Canada

LES CEINTURES DE SÉCURITÉ, LES SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS ET LES CASQUES DE MOTOCYCLISTES SONT MAINTENANT OBLIGATOIRES.

Depuis le 1er janvier 1984 et d'après les nouvelles dispositions du Code de la route du Manitoba, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers, ainsi que l'usage des sièges d'auto pour les enfants et le port du casque pour les motocyclistes et leurs passagers.

La protection des ceintures de sécurité a été prouvée. Si 80 pour cent des Manitobains portaient leurs ceintures, environ 30 vies seraient épargnées chaque année; de même, le nombre de blessés graves diminuerait d'au moins 2 000.

Motocyclistes! De bons vêtements appropriés et un casque protecteur sont vos atouts les plus sûrs.

Le résumé qui suit vous explique comment respecter les nouvelles dispositions de la loi.

LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Tout conducteur ou passager d'un véhicule doit porter une ceinture de sécurité. Voici vos responsabilités:

Conducteur d'un véhicule

Lorsque vous conduisez, vous devez porter une ceinture de sécurité si votre véhicule en est équipé. Il revient au conducteur de s'assurer que tout passager mineur porte une ceinture de sécurité, à condition que le véhicule en soit équipé. Il doit également veiller à ce que le dispositif de sécurité de chaque enfant mineur soit bien attaché.

Le conducteur doit également s'assurer que tout enfant qui doit utiliser un siège d'auto y est bien maintenu et attaché.

Pour ceux dont la profession exige qu'ils se déplacent en automobile, la loi prévoit des dispositions particulières:

- Les agents de la paix sont autorisés à ne pas attacher leurs ceintures de sécurité lorsqu'elles les gênent dans l'exercice de leurs fonctions. Lorsqu'ils sont sous la protection ou la surveillance d'un agent de la paix, les passagers, y compris les mineurs, ne sont pas obligés de porter une ceinture de sécurité.
- Les équipes médicales qui transportent des malades en ambulance, les chauffeurs de taxi en service ainsi que les livreurs lorsqu'ils transportent des passagers, ne sont pas tenus d'attacher leurs ceintures de sécurité. De même, lorsqu'ils sont en service, ces conducteurs ne sont pas responsables vis-à-vis des mineurs ou des enfants qui ont besoin de sièges d'auto.

Passager d'un véhicule

Lorsqu'un véhicule est suffisamment équipé de ceintures de sécurité, chacun des passagers doit en porter une. Adultes et mineurs! Vous pouvez bénéficier des exceptions suivantes:

1) Si, pour des raisons médicales, vous êtes dans l'incapacité de porter un dispositif de sécurité, vous devez toujours avoir en votre possession un document médical qui en atteste;
2) Si vous accompagnez un malade dans une ambulance;
3) Si votre taille, votre stature ou autre caractéristique physique vous empêche de porter un dispositif de sécurité;
4) Si votre travail exige que vous entriez et sortiez de votre véhicule. Cependant, lorsque votre vitesse dépasse 40 km à l'heure, vous devez attacher votre ceinture;
5) Si, en qualité de moniteur ou d'examinateur de conduite, vous donnez des leçons ou faites passer des examens.

LES SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS

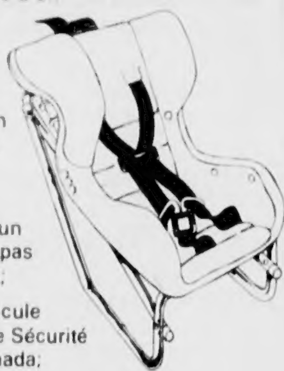
La loi exige que, lorsqu'ils se déplacent en automobile, les enfants de moins de 23 kg (50 lb) et les enfants de moins de cinq ans doivent être bien maintenus dans des sièges d'auto pour enfants.

Le siège d'auto doit répondre aux normes prévues par la Loi fédérale sur la sécurité des véhicules automobiles. Vérifiez donc si le vôtre est bien conforme.

Si vous ne connaissez pas le poids d'un enfant, basez-vous sur la règle des cinq ans - si l'enfant a moins de cinq ans, utilisez un siège d'auto pour enfant.

Si vous savez qu'un enfant de moins de cinq ans pèse 23 kg (50 lb) ou plus, cet enfant devrait être maintenu à l'aide d'une ceinture de sécurité plutôt que d'un siège d'auto pour enfant. Par contre, un enfant de cinq ans ou plus qui pèse moins de 23 kg (50 lb) devrait être installé dans un siège d'auto pour enfant.

Exceptions:



1) Si, pour des raisons médicales, un enfant se trouve dans l'incapacité d'être maintenu à l'aide d'un dispositif adéquat, il faut toujours garder à portée de la main le document médical qui en atteste;

2) Si la taille, la stature ou autre caractéristique physique d'un enfant l'empêche d'être maintenu;

3) Si vous transportez, seulement de façon occasionnelle, l'enfant de quelqu'un d'autre dans un véhicule qui n'est pas équipé de siège d'auto pour enfant;

4) Si vous conduisez un vieux véhicule qui ne respecte pas les Normes de Sécurité des Véhicules Automobiles du Canada;

5) Les sièges d'auto pour enfants sont facultatifs pour les véhicules suivants: les automobiles immatriculés dans des régions où de tels dispositifs ne sont pas obligatoires; les véhicules de location, pendant les premiers 21 jours de location, ainsi que les taxis et les véhicules de livraison.

LES CASQUES DE MOTOCYCLISTES

Doit porter un casque bien attaché et correctement ajusté, quiconque conduit une motocyclette, un cyclomoteur ou un vélomoteur, et quiconque est passager d'un tel véhicule. Le casque doit satisfaire aux normes qui sont prévues dans les règlements d'application du Code de la route.



Pour être certain que votre casque est conforme aux règlements, vérifiez s'il porte bien en évidence un insigne officiel.

Les règlements n'autorisent les motocyclistes à ne pas porter de casque que lorsqu'ils en ont reçu l'autorisation, lors d'un défilé approuvé légalement, et lorsque la motocyclette qu'ils utilisent est dotée d'une cabine qui protège à la fois le conducteur et le passager.

SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION À LA LOI

Le Code de la route et ses règlements sont la loi. Quiconque est coupable d'une infraction à cette loi est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende de 20$ minimum.

Les renseignements contenus dans ce message sont très généraux. Aussi, à toutes fins d'interprétation et d'application de la loi, il est recommandé de se référer au **Code de la route et à ses règlements**.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ces règlements, appelez sans frais les Renseignements sur la sécurité routière au Manitoba en composant le 946-6543. Pour obtenir des informations d'ordre général sur la sécurité routière, appelez sans frais la Société d'assurance publique du Manitoba au 942-0331.



EN VIE

Une campagne de sécurité du Gouvernement manitobain

la grande fête du

10e

ANNIVERSAIRE

Festin des Retrouvailles

- une soirée gala pour lancer la Fête avec vernissage, dîner, spectacle avec Gerry & Ziz et danse
- le 20 janvier 1984
  billets: 25,00$ par personne

Réservez les vôtres en composant le 233-8972

Exposition

"À l'affiche!"
Une rétrospective des premiers 10 ans

Portes ouvertes au Ccfm

les 21, 22 janvier

JEUX: 12h00 à 17h00

- La Chicane dans la Cabane
  Famille contre famille!
  Groupe contre organisme!
  Tout le monde se chicane dans notre cabane!
- Le Manitoba au travail
  Un carreau pour chacun et chacun dans son carreau.
  Quelle région répondra le mieux?
- La Poule aux Oeufs d'Or
  Gagnez le gros lot ou le prix coco!

SAYNÈTES
Partout au Manitoba on se prépare afin de vous faire rire!
13h00 à 16h30 samedi et dimanche

"AU GRAND 10"
12h00 à 18h00 samedi et dimanche
- casse-croûte familial

CONCOURS DE SCULPTURES SUR GLACE
de samedi à 9h00 jusqu'à dimanche à 12h00

DÉJEUNER AUX CRÊPES
11h00 à 13h00 dimanche

AU FOYER
Panorama de Talents

samedi et dimanche 12h00 à 17h00
vendredi 20h00 à 1h00
samedi 20h00 à 1h00

Dix-ko-tech

avec LaRoche, Gérald Laroche et Laurent Roy, Flambée et Guillaume Boux et Roland Roch, suivi d'un "jam" samedi 20h30 billets 5,00$

Pour plus de renseignements: 233-8972
340, boulevard Provencher, Saint-Boniface

les 20, 21, 22 janvier

Centre Culturel Franco-Manitobain